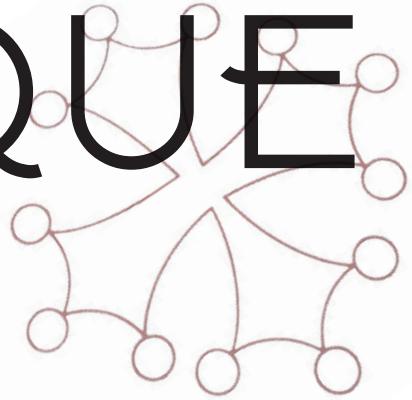


VENASQUE

Lou Libretoun

BULLETIN D'INFORMATION N°1-2025



Édito

Chères Venasquaises, chers Venasquais,

2024 fut pour notre village une année riche en animations et projets municipaux, pour le plaisir et le bien-être de tous. Je remercie nos associations, nos commerçants, nos agents municipaux sans oublier mon équipe qui tout au long de l'année s'investissent pour que rayonne et se développe notre belle commune.



Lors de la cérémonie des vœux, j'ai évoqué les nombreux projets réalisés ou initiés au cours de l'année qui vient de s'écouler. Bon nombre d'entre eux ont été présentés dans le Libretoun. Il est important de préciser que l'ensemble des travaux engagés a bénéficié du soutien financier de l'Etat, de la Région, du Département ou encore de notre intercommunalité. Aussi, je tiens à remercier nos financeurs sans qui il est aujourd'hui difficile voire impossible pour les communes de réaliser des projets d'investissement.

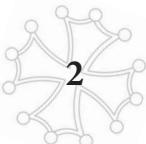
Parmi les dossiers concrétisés en 2024, il me tient à cœur de vous informer qu'après de nombreuses années de négociations infructueuses, la commune a enfin pu acquérir la Chapelle Saint-Siffrein et le terrain attenant, jusqu'alors propriété privée. Je remercie le médiateur - qui se reconnaîtra - pour son aide précieuse et les propriétaires qui consentirent à cette cession afin de permettre la restauration de cet édifice emblématique. La Chapelle Saint-Siffrein revêt en effet un intérêt patrimonial et historique pour la commune, au même titre que les sites de l'Eglise Notre-Dame et du Baptistère, qui tous trois témoignent de la résidence de l'évêque Saint-Siffrein à Venasque. D'après les conclusions d'une expertise archéologique faite en 1998 par le Groupe Archéologique de Carpentras et de sa Région (GACR), « *cet édifice, établi au pied du village, passe pour avoir été fondé par ce saint évêque de Carpentras dans le cours du VIIe siècle* ». Nous sommes heureux et fiers que le site fasse à présent partie du patrimoine remarquable de la commune. Un article retracant l'histoire de la Chapelle et du Prieuré Saint-Siffrein paraîtra dans le prochain Libretoun.

Au cours de l'année 2025, nous poursuivrons cet élan de réalisations avec dès fin février la réouverture de la boulangerie totalement mise aux normes et joliment relookée. Les travaux d'aménagement de ladite maison des Tours en placette d'agrément commenceront fin mars et s'échelonneront jusque fin juin. Vous avez certainement constaté que le réseau de téléphonie mobile s'est amélioré, et pour cause, l'antenne-relais est enfin opérationnelle et améliore significativement la réception mobile sur la commune. Nous finaliserons les travaux au stade avec la réfection du plateau multisport, la pose de tables de ping-pong et d'agrès fitness plein air, le tout agrémenté de plantations. En 2025, nous continuerons également l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité communale en collaboration avec le Parc naturel régional du Mont Ventoux. Enfin, comme je vous l'annonçais l'année dernière, Venasque fait partie des 16 communes lauréates du dispositif « Villages d'avenir » initié par l'Etat, qui vise à accompagner les petites communes rurales dans la réalisation de projets de territoire. Notre projet porte sur la création de deux cheminement doux depuis Coste chaude vers le cœur historique du village. Ce projet s'inscrit dans notre volonté de favoriser la mobilité douce et d'inciter les visiteurs à découvrir l'environnement naturel et patrimonial du village à pied. Les premières études de faisabilité seront réalisées au cours de cette année et financées par l'Etat.

Dans un contexte national et international fragile et incertain, je fais le vœu que 2025 verra la réalisation de beaux projets pour notre village et offrira d'agréables moments de détente et de fête à partager.

Je vous souhaite une très belle année 2025, qu'elle vous apporte santé, joie et sérénité.

Votre maire,
Dominique Plancher



Vœux des Conseillers Départementaux

Madame Myriam SILEM et Monsieur Max RASPAIL



Chères Venasquaises et Chers Venasquais,

Nous vous adressons pour cette nouvelle année tous nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite.

Nous continuerons avec vous et pour vous nos engagements et restons mobilisés pour développer harmonieusement notre territoire et le protéger. Nos actions seront guidées par le bien-être de tous, et particulièrement des enfants et de la population fragile. Nous serons toujours à l'écoute et en appui de votre si jolie commune de Venasque.

Nous porterons, soutiendrons et appliquerons sur l'ensemble de notre beau canton de Pernes-les- Fontaines, les valeurs de solidarité, proximité et l'accompagnement de toutes et tous.

Que cette année réalise vos souhaits.

Très Belle et Heureuse Année 2025 à vous.

Sommaire

- **ÉDITO**
Page 2
 - **VOEUX DES CONSEILLERS DÉPARTEAUX**
Page 3
 - **TRAVAUX ET PROJETS**
Pages 4 à 6
 - **LA VIE MUNICIPALE**
Pages 7 à 14
 - **SÉCURITÉ**
Page 15
 - **ÉCOLE COMMUNALE**
Pages 16 à 17
 - **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
Pages 18 à 19
 - **ENVIRONNEMENT**
Pages 20 à 24
 - **LES GENS D'ICI OU D'AILLEURS**
Page 25
 - **HOMMAGE**
Page 26
 - **ASSOCIATIONS**
Pages 27 à 35
 - **CONSEILS MUNICIPAUX**
Pages 36 à 39
 - **AGENDA**
Page 40
 - **BON À SAVOIR**
Page 41
 - **INFORMATIONS**
Page 42
 - **INFOS PRATIQUES**
Page 43
- Comité de rédaction**
Dominique Plancher
Thierry de Cabisse
Muriel Pham-Trong
Cécile Leroy

Restauration du retable Saint-Siffrein

Après avoir été démonté en juin 2023, le retable dédié à Saint-Siffrein est en cours de reprise complète.

La restauration du tableau principal est terminée. Il attend un nouveau cadre support en cours de fabrication et sera mis en réserve jusqu'à la repose du retable.

Pour les parties de bois sculptées, le nettoyage est en cours de finition et les étapes de conservation sont bien avancées. A la grande surprise des restaurateurs, la couche picturale primitive n'était pas de couleur verte mais d'un beau jaune paille soutenu. Cette teinte sera conservée pour la finition et rendra une ambiance plus lumineuse à la chapelle d'accueil. Des détails sur le travail des sculpteurs ont été mis en évidence et donnent un caractère chaleureux à ce mobilier du XVII ème siècle. L'ensemble devrait attirer le regard des nombreux visiteurs lors de la remise en place prévue pour la fête de Pâques prochain et compléter l'image de marque appréciée de notre patrimoine classé.

Cette restauration a bénéficié du soutien financier de la DRAC, du Département et de dons de la paroisse et de l'association venasquaise La Sauvegarde de l'église.



Réfection du terrain multisport



Les travaux du terrain multisport ont commencé cet automne : dépose et pose des cages de handball et des paniers de basket.

La parcelle a été fermée jusqu'au contrôle obligatoire qui consiste à faire des tests de solidité et de conformité des équipements, ce qui a été effectué en décembre.

La conformité établie, le terrain est à nouveau praticable et ceci jusqu'en mars où, si le temps le permet, le sol sera rénové : nettoyage, ponçage, traitement des fissures, résine de consolidation, coloration de surface et lignes de jeu.

Au printemps, nous aurons donc un terrain en parfait état pour la plus grande satisfaction des utilisateurs. Ces travaux ont bénéficié du soutien financier du Département par le Contrat Vaucluse Ambition.



Le Prieuré Saint-Pierre

C'est en 2012 que la Mairie acquiert le site du Prieuré Saint-Pierre, abandonné dans ce vallon depuis la Révolution Française. Mais la ruine se dressait là, en équilibre entre la mémoire et l'oubli.

Le prieuré Saint-Pierre, aux nombreuses appellations – Saint-Pierre du Terme, Saint-Pierre de Combraon, Saint-Pierre in vallis – se situe dans le vallon de l'Ascle en bord du Rieu, sur un monticule. Il enchaîne un rocher où un ermite s'installa sous son aplomb. C'était là son lieu de vie semi-troglodytique aménagé. Nous étions entre le Vème et le VIème siècles, époque de la construction du Baptistère de Venasque.

L'implantation du prieuré dans ce vallon n'est pas due au hasard. Celui-ci est situé près d'une source divinisée durant la protohistoire, la source du Séran, qui jaillit d'une fissure dans la roche l' « ascle ». Lieu de culte païen, un autel dédié au dieu de la forêt Silvain y a été trouvé (on peut le voir dans le Baptistère de Venasque). A ce dieu étaient associés des sacrifices animaliers. C'est donc construit sur un ancien lieu de culte celte que le prieuré Saint Pierre, de divinisation païenne, devint chrétien.

Un prieuré est un petit établissement rural de culte chrétien, un monastère de petite importance tenu par quelques religieux. Ce prieuré dépendait de l'évêché de Venasque puis de Carpentras. L'évêque Ayrard de Venasque donna ce bien ecclésiastique au chapitre cathédral de Carpentras en 982.

Dans ce petit prieuré on trouve les ruines d'une église du XVème siècle et ses bâtiments attenants, une chapelle du XVIIème siècle et sa jolie voûte en pierres (en bon état sauf la couverture de la toiture à reprendre). En outre, la curiosité rarissime de ce lieu est la présence, sur la partie haute du rocher, d'un « pourrissoir » qui a été mis à jour lors d'un nettoyage. Il s'agit d'une tombe creusée dans la pierre qui accueillait les dépouilles des donateurs ayant exprimé le vœu d'être ensevelis au contact de la « sainte pierre » supposée avoir contenu la sépulture de l'ermite.

Un devant de sarcophage chrétien en marbre blanc, datant du IVème siècle, fut découvert dans ce lieu au XIXème siècle. De magnifique facture, on y compte onze figures surmontées de branches d'arbres. Cette sculpture fut retrouvée en 1936 à la chapelle de la Madeleine près de Bédoin et achetée en 1993 par le British Museum de Londres.

Le prieuré Saint Pierre fut utilisé au XVIème siècle comme lieu de quarantaine pour les pestiférés. La stratégie communale était claire : dans l'impossibilité de soigner les malades, il fallait les isoler pour éviter toute contagion. Le choix de Saint Pierre fut systématique à partir de septembre 1589. Le prieuré a accueilli cette année-là les populations du village suspectes de contagion, elles y décédaient en peu de temps. Ainsi l'exemple de Jaume Cabisse et son épouse Peyrone nous est resté : ils dictèrent leur testament ici en plein air et à bonne distance du notaire venu pour la circonstance. Jaume se disait « blesse de peste et autre mal contagieux ». Ils décédèrent tous deux quelques jours plus tard.

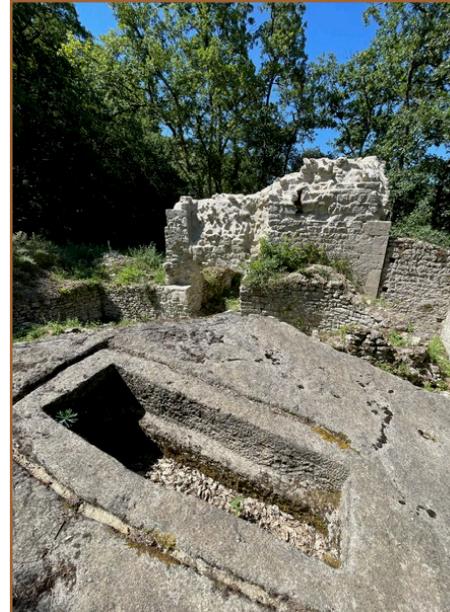
Où en sommes-nous de la réhabilitation de ce prieuré ?

La commune vient de procéder, dans une première phase, au débroussaillage du site, à la sécurisation des lieux par la pose d'un grillage, à la consolidation à la chaux du mur de l'église du XVème siècle, à la valorisation du prieuré par la pose d'un lutrin explicatif à l'entrée du site, la mise en place d'une signalisation et à la réalisation d'un dépliant illustré (disponible en mairie et au Bureau d'information touristique).

Le coût de cette première phase s'élève à 14.097,03 € ttc.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de la Région Sud au titre du petit patrimoine rural non protégé.

La deuxième phase de la restauration du Prieuré Saint-Pierre consistera à reprendre la toiture de la chapelle du XVIIème siècle. Une nouvelle demande d'aide sera faite auprès du Département et de la Région, toujours au titre du petit patrimoine rural non protégé.



Réouverture de la boulangerie rénovée



Avant l'aube les lumières s'allument dans la boulangerie puis, au bout d'une heure environ, l'odeur de pain chaud s'infiltra, après quoi on ne tarde pas à entendre souvrir et se fermer la porte de la boutique.

C'est en 2008 que Monsieur le Maire Gaby Bézert a eu la très bonne idée de racheter les locaux de la boulangerie afin d'y maintenir cette activité. Pour éviter un loyer prohibitif qui aurait pu rebuter des repreneurs et voir disparaître ce commerce, il était préférable de maîtriser ce foncier. Ce bâtiment souffrait (notamment dans le laboratoire) d'un manque d'aération, d'une vétusté des différents réseaux et fluides, tout simplement de l'usure du temps. Le diagnostic fut sans appel : il fallait tout renover.

Comme il était inconcevable d'arrêter l'activité, il nous a fallu trouver une solution temporaire et c'est ainsi que, depuis novembre 2024, la Salle Romane accueille la boulangerie et ce, jusqu'à fin février 2025. Elle est vraiment « polyvalente » notre Salle Romane !

Ce fut un gros travail préparatoire. En effet, une boulangerie c'est un four très encombrant de plusieurs centaines de kilos,

une façonneuse, des chambres de pousse, un pétrin, des banques de froid, du stockage de denrées (farines, etc...), de la puissance électrique, de la ventilation et des normes de sécurité drastiques.

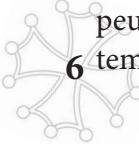
Après ce lourd déménagement et l'achat d'un nouveau four par la mairie, tout a trouvé sa place.

Pour l'ancienne boulangerie, nous sommes partis d'une page blanche sur laquelle tout a été repensé de la cave au grenier – si je puis dire – car même la toiture a été reprise dans son entièreté. Les travaux avancent bien et vite. Les réunions de chantier se suivent avec efficacité chaque jeudi matin et c'est avec bonheur que nous avons vu ces jours-ci la façade faire « peau neuve » avec un bel enduit à la chaux. Les nouvelles huisseries ont maintenant de jolies formes arrondies et, à l'intérieur, la conception intègre ce qu'en termes professionnels les architectes appellent « la marche en avant ». Il s'agit là de permettre une progression continue dans l'élaboration du process de fabrication. Cela consiste à créer un circuit par lequel les « denrées propres » ne doivent pas emprunter le circuit que suivent les « denrées sales ».

Les dernières semaines de travaux seront consacrées à des ajustements d'électricité, de plomberie, de menuiserie, de peinture. Des appuis en pierre de Saint-Gens sont prévus sur les bords des fenêtres, ainsi que des jardinières en pierre taillée autour de la porte d'entrée.

La boulangerie réintègre ses murs le 17 février prochain pour une réouverture au public le lundi 23 février.

Dans la bande dessinée « Les Vieux Fourneaux », la boulangère propose non sans malice les baguettes suivantes : « La Sarmentine », « La Fleurimeuline du Pape », « La Grand Siècle » à la farine de meule ou encore « La Calinette ». Ici au village, point de tout cela, mais la baguette « La Venasquaise » pourrait bien voir arriver d'ici peu sa petite sœur « La Romane » comme un clin d'œil à ce passage temporaire.



Bilan sur les réunions de quartier

Venasque a la particularité d'une hétérogénéité géographique sur son territoire : le village perché et ses quartiers, les Basses Garrigues et les hameaux isolés disséminés entre Le Beaucet et le Col des 3 Termes. En résultent des problématiques et des besoins variés.

L'équipe municipale a souhaité aller à la rencontre des habitants des différents quartiers afin de recueillir les problématiques rencontrées et informer les habitants des actions réalisées et des projets à venir. Cinq réunions ont été organisées de juin à septembre, le samedi matin, clôturées par des apéritifs conviviaux riches en échanges.

Résumé des principales problématiques émergentes avec les réponses et pistes d'amélioration envisagées :

-Quartier la Roberte, Notre-Dame de Vie, Saint Maurice, Colombier, Guinguette

- Sortie dangereuse sur la D4 en raison de la vitesse excessive des automobilistes
- Demande de réparation des quelques « trous » sur le chemin de la Roberte
- Difficulté d'accès aux informations municipales

Réponses apportées :

- Information communiquée au capitaine de gendarmerie de Pernes et demande de contrôles inopinés, pose occasionnelle du radar pédagogique de la mairie afin de sensibiliser les automobilistes, avec accord du Département
- Réparation de chemin programmé au printemps
- Possibilité de pose d'un panneau d'informations municipales, incitation à télécharger l'application PanneauPocket sur le smartphone et inscription au « Bon à savoir » diffusé par mail

-Quartier Basses Garrigues, Caille Manet, Bellecroix

- Vitesse excessive sur la D4
- Sentiment d'insécurité sur les quartiers de Bellecroix et Caille Manet car probables points de deal
- Demande de visite du garde-champêtre

Réponses apportées :

- Information communiquée au capitaine de gendarmerie de Pernes et demande de contrôles inopinés, pose occasionnelle du radar pédagogique de la mairie afin de sensibiliser les automobilistes, avec accord du Département – voirie sous la responsabilité du Département, pas d'aménagement communal possible
- Signalement fait par le garde-champêtre auprès du capitaine de gendarmerie de Pernes, dossier en cours
- Tournées régulières sur l'ensemble de la commune par le garde-champêtre

-Quartier Espuy, chemin des Aires, Impasse des Cerisiers, Quinsan

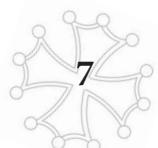
- Vitesse excessive sur le chemin des Aires
- Demande de création d'un « arrêt minute » près du cœur du village pour permettre aux habitants de se rendre aux commerces et aux services municipaux de proximité

Réponses apportées :

- Pose occasionnelle du radar pédagogique du village pour sensibiliser les automobilistes, la municipalité envisage la pose de coussins berlinois (ralentisseurs)
- Création d'un stationnement avec disque limité à 20 minutes désormais opérationnel (place des Tours)

-Quartier Cœur du village, route de l'Appié, Escombeau, La Tuillère

- Vitesse excessive route de l'Appié
- Virage dangereux sur la D4 en allant vers Gordes, aménagement à envisager
- Problématique parking
- Incivilités d'ordre privé entre administrés





- Inquiétude quant au nouveau mode de collecte des déchets avec la mise en place des Points d'Apport Volontaire (PAV)- création compostage collectif ?
- Nuisances locations saisonnières Airbnb

Réponses apportées :

- Pose du radar pédagogique municipal pour sensibiliser les automobilistes
- Alertes répétées de la municipalité au Département - demande réitérée.
- Projet d'étude réaménagement de la route de l'Appié (sécurité, parking) – faute de foncier municipal, pas de création de parking envisagée au cœur du village – futurs parkings pour touristes et sportifs projetés aux abords du village
- Incivilités d'ordre privé ne relèvent pas de la municipalité
- 9 PAV prévus sur la commune avec la contenance plus importante, un point sera fait après la saison estivale avec le service de collecte des déchets de la Cove – création compostage collectif prévu à Coste chaude
- La municipalité a informé à plusieurs reprises les propriétaires des locations saisonnières des nuisances causées par les locataires. En cas de tapage nocturne, il est conseillé de contacter la gendarmerie

-Hameaux

- Demande de réfection de certains chemins
- Parking aux abords du village
- Nouveau mode de collecte des déchets – points PAV

Réponses apportées :

- Plusieurs chemins programmés au budget 2025 dont chemin de Sissau (arrivée hameau), chemin de la Lauze, début du chemin de la Gonne
- Projet de parkings pour touristes et sportifs en bas du village afin d'inciter les visiteurs à accéder au village à pied et désengorger les parkings riverains
- Présentation des différents points de collecte PAV dans les hameaux

Pour information, des regrets ont été exprimés dans toutes les réunions des quartiers quant à l'interruption du projet de la salle polyvalente pour cause de procédure judiciaire.

L'installation de la fibre a également fait l'objet de nombreuses questions, dossier sur lequel la municipalité a peu voire pas de prise, mais l'installation est enfin en cours.

Commémoration du 11 novembre 1918



Comme chaque année, nous étions réunis en nombre au pied du monument aux morts pour honorer la mémoire des soldats qui se sont battus pour la France. A l'image des 22 valeureux Venasquais fauchés dans la fleur de l'âge et dont les noms sont à jamais gravés dans la pierre pour ne pas oublier leur bravoure, leur résistance et leur sacrifice.

Cette année marqua le 106ème anniversaire de la signature de l'armistice de la Première Guerre mondiale, à la 11ème heure du 11ème jour du 11ème mois 1918. La fureur des canons s'est enfin tue et l'écho des clairons égrène les notes du cessez-le-feu. De clocher en clocher se répand la nouvelle de la fin d'un terrible combat. Mais à la joie et la fierté de la victoire se mêle le cortège des blessés, des mutilés, des braves « gueules cassées » et le funeste décompte des sacrifiés des tranchées et de ceux qui les pleurent.

C'est pourquoi, se souvenir est un devoir dont les jeunes générations doivent désormais s'emparer, car honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France, pour notre liberté, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui.

Merci aux enfants de l'école qui cette année nous ont fait l'émouvante surprise d'une très belle "Semeuse de paix", créée de leurs petites mains. Comme promis, la fresque a trouvé sa place dans le hall de la mairie et nous rappelle à chaque montée d'escalier nos précieuses valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité.



Marché de Noël féérique mais glacial

Vent et températures glaciales se sont malheureusement invités à notre marché de Noël le 8 décembre, et l'on peut comprendre le choix de certains de préférer rester au chaud chez eux!

Merci aux exposants, commerçants, aux bénévoles du Foyer Laïque ainsi qu'au Père Noël qui n'ont pas fait regretter aux courageux visiteurs d'avoir fait le déplacement ! Malheureusement, il y a eu moins d'exposants qu'initialement prévu, certains ayant été terrassés par les virus de saison.

Les enfants étaient ravis de pouvoir participer aux activités proposées par l'équipe de la bibliothèque et à celles du Foyer Laïque, ainsi qu'aux balades de poneys.

Merci également à la Compagnie Doninthevenet qui a animé le marché aux sons de la guitare et de l'accordéon.

La journée s'est clôturée par la traditionnelle descente aux lampions des enfants, accompagnés par le Père Noël.

Pour le Marché de Noël 2025, la Salle Romane actuellement occupée par la boulangerie sera à nouveau disponible pour pouvoir se réchauffer, et nous continuons à réfléchir à des pistes d'amélioration (faute de salle assez grande) pour que le Marché de Noël de notre si beau village rayonne et attire.





Un repas des aînés chaleureux et animé

Le rendez-vous annuel réunissant les « plus de 70 ans » du village autour d'un bon repas a eu lieu le 5 Décembre à la Salle des Fêtes de Malemort-du-Comtat faute de salle dans la commune. Le menu choisi cette année par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), et de l'avis général très apprécié, était:

**Terrine de foie gras et sa brioche tiède
Civet de chevreuil aux airelles et écrasé de pommes de terre
Duo de fromages sélectionnés
Moelleux au chocolat et sa crème anglaise.**

Ce moment de convivialité et de partage qui précède les fêtes de fin d'année permet retrouvailles et rencontres dans une ambiance chaleureuse, et quelques pas de danse l'ont clôturé en beauté et dans les rires.

Nous remercions Monsieur Bernard Lombard pour l'animation musicale et le traiteur Le Ramier pour la qualité de sa prestation.

Des remerciements tout particuliers à Monsieur le Maire de Malemort-du-Comtat pour la mise à disposition gracieuse de sa salle polyvalente!

Des boites de chocolat, du vin ont été mis à disposition par le CCAS aux Venasquais de plus de 70 ans qui n'ont pas eu la possibilité d'assister à ce repas .

La distribution des cadeaux s'est poursuivie le 18 Décembre à la résidence du Quinsan où Madame la Maire et des membres du CCAS ont eu le grand privilège de participer à la célébration de l'anniversaire de deux centenaires, Madame Viviane Martinez et Madame Odile Rousseau.



Voeux à la population

La traditionnelle cérémonie des voeux de Madame la Maire aux Venasquais s'est déroulée cette année le Dimanche 26 Janvier 2025, les virus hivernaux ayant compromis la cérémonie initialement prévue début janvier.

Les enfants de l'école, à la belle initiative du Foyer Laïque, ont lâché des ballons biodégradables depuis la Place de la Planette, ballons traditionnellement porteurs d'espoir ...

La centaine de personnes présentes s'est ensuite rendue Place du Presbytère.

En présence des conseillers départementaux, de la présidente de la CoVe et du PNR, des élus locaux de communes avoisinantes, du représentant de la Gendarmerie Nationale, de la directrice de l'école, de son équipe municipale et d'une centaine de Venasquais, Madame Plancher a pris la parole. Elle a remercié chaleureusement tous les acteurs de la vie locale et associative, les agents municipaux, fait le point sur les projets qui ont pu voir le jour et les projets à venir (vous pourrez trouver le détail dans l'édito de Madame la Maire au début de ce Libretoun).

Et c'est avec fierté et émotion que cette cérémonie a également permis de mettre à l'honneur nos femmes et hommes « en orange », les membres du CCFF, ces sentinelles du feu qui veillent, bénévolement et avec abnégation, à notre sécurité à tous. Un énorme merci à eux !

C'est autour d'un buffet apéritif que les échanges se sont poursuivis, les uns et les autres étant ravis de ce moment de partage, occasion de se souhaiter le meilleur pour l'année à venir.



Lecture musicale à la bibliothèque



Nous avons eu le privilège de pouvoir accueillir pour la première fois à Venasque la Compagnie Maâloum.

Ce collectif d'artistes, musicien et comédien.nes, sélectionne des romans ou des nouvelles et crée des lectures à voix haute accompagnées par de la musique : les lectures musicales. Il s'agit de promouvoir la littérature, les auteurs et les autrices, le goût de lire.

Ce projet a séduit la municipalité et la Compagnie Maâloum s'est produite le dimanche 6 Octobre 2024 à la bibliothèque, la météo capricieuse nous ayant fait renoncer à ce bel écrin qu'aurait été la Place du Presbytère. L'entrée était libre. Malheureusement, le nombre de places fut limité faute de salle assez grande.

Pendant plus d'une heure, Maxime Le Gall nous a lu « Que ma joie demeure » de Jean Giono (1935), accompagné de Léa Lachat (accordéon et effets sonores), Jérémy Cardaccia ayant réalisé la mise en lecture.

L'histoire :

Sur le plateau Grémone, Haute Provence, quelques familles mènent une existence rustique et modeste, faite de culture et d'élevage. Quand Bobi, saltimbanque nomade, vient partager la vie de ces habitants, c'est un bouleversement profond dans leurs habitudes et leurs réflexions. Prendre le temps de profiter du beau, des odeurs, des couleurs, du simple de ce qui nous entoure, de ce qui nous rend riche, de ce qui nous remplit, de l'inutile... Un roman-poème d'une actualité saisissante, une ode à la nature.

Plus d'une cinquantaine de personnes, fidèles à la Compagnie Maâloum, amoureux de Giono ou tout simplement curieux, étaient présents. La qualité de l'écoute a rendu hommage à l'interprétation exceptionnelle de ce texte magnifique, sublimé par l'ambiance musicale, hypnotique et envoûtante. Un très grand moment de mise en lumière d'un de nos illustres auteurs...

Devant le plébiscite du public présent, la municipalité organisera d'autres lectures musicales courant 2025...En plein air ?



Inauguration des travaux de rénovation de l'école



L'inauguration de la rénovation d'un établissement scolaire est toujours un moment privilégié pour une équipe municipale. Lieu de culture, lieu d'apprentissage, l'école est aussi un lieu de vie dans lequel les élèves doivent se sentir bien. Le confort matériel des élèves est notre priorité, afin de leur offrir un espace d'apprentissage digne, sûr et stimulant. Ces nouveaux locaux leur apporteront un cadre qu'ils sauront, nous en sommes persuadés, s'approprier et respecter.

C'est en présence du sous-préfet et de son secrétaire général, du sénateur, des conseillers départementaux, de l'inspectrice de l'Éducation Nationale, d'élus locaux, du corps enseignant, de l'architecte ainsi que de représentants des entreprises, de quelques villageois, de parents d'élèves et d'agents communaux que le ruban a été officiellement coupé le 8 Janvier 2025 à 11 heures.

L'occasion de rappeler que la rénovation des locaux a poursuivi des objectifs qui ont clairement été définis : accessibilité, fonctionnalité, sécurité et sobriété énergétique

Les travaux ont été réalisés en plusieurs étapes:

- Vacances été 2019 : rénovation des classes du rez-de-chaussée : pose d'un sol souple isolant, installation de radiateurs électriques, rafraîchissement des peintures – aménagement PMR des toilettes - installation d'un monte-personne entre la cour et les classes - création d'une rampe d'accès PMR à la cantine - sécurisation et déplacement de l'entrée principale de l'école dans la ruelle - mise en place de visiophones - suppression de la chaudière à gaz et de sa citerne - mise aux normes de l'électricité.
 - Vacances Toussaint 2019 : création de toilettes dans la cour
 - Vacances été 2024 : réfection des classes à l'étage : amélioration de la performance énergétique avec mise en place d'un éclairage LED, VMC double flux, vortex pour ventiler l'air ambiant, isolation thermique et acoustique du plafond - installation de portes coupe-feu – rafraîchissement des peintures
 - Vacances Toussaint 2024 : installation d'un sol souple avec amélioration de la performance thermique et phonique
- De plus, un nouveau portail a été installé et le toiture du préau a été entièrement refaite.

Tous ces aménagements n'auraient pas pu être réalisés sans le professionnalisme de notre architecte Mme Florence Loup-Dario et des entreprises qui ont répondu présent pour travailler sans relâche les mois d'été et les vacances scolaires.

Ces travaux de rénovation et de mise en accessibilité PMR représentent une dépense importante pour la commune et n'auraient pu être réalisés sans subventions :

- Coût des travaux de la 1ère tranche : 187 871. € ht
Subventionnés à hauteur de 32,67%, dont 18,17% par l'État (DETR) et 14,50% par le Département (CDST).

• Coût des travaux des 2ème et 3ème tranches : 173 490. € ht
Subventionnés à hauteur de 77,7% par l'Etat (Fonds vert).

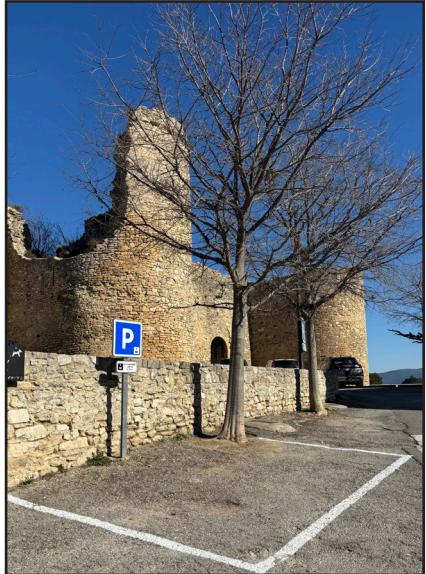
Avant le vin d'honneur, tout le monde a pu déambuler dans l'école et se rendre compte des rénovations qui ont été réalisées. Nous pouvons affirmer ici que notre établissement a impressionné très favorablement les visiteurs.

Le maintien d'une école dans le milieu rural est indispensable. C'est une manière de lutter efficacement contre la désertification de nos campagnes en gardant au village de jeunes couples et notre jeunesse qui représente l'avenir.



Le garde champêtre vous parle

Création d'un stationnement à durée limitée 20mn, place des Tours



Afin de faciliter l'accès aux commerces et services du centre du village la municipalité a créé un emplacement de stationnement à durée limitée 20mn sur la Place des Tours.

Cette mesure vise à offrir aux clients un stationnement rapide et pratique, contribuant ainsi à dynamiser le commerce local.

Pour l'utilisation de cet emplacement, il est nécessaire d'apposer de manière visible le disque bleu européen affichant l'heure d'arrivée.

Il est important de préciser que le macaron « résident » qui a été créé pour faciliter le stationnement des riverains sur la zone bleue du parking des Tours n'est pas valable sur cet emplacement.

Nous vous rappelons que l'absence d'un dispositif de contrôle est une infraction réprimée par une contravention de 35 €

Nous remercions de votre compréhension et de votre coopération pour permettre une meilleure gestion du stationnement et soutenir l'activité du village.

Divagation des animaux : un risque pour la sécurité publique et des sanctions pour les propriétaires négligents

Chaque année, de nombreux animaux errent sur la voie publique, mettant en péril leur sécurité et celle des usagers de la route. Les autorités rappellent que la divagation des animaux n'est pas seulement un problème de bien-être animal, mais aussi une question de responsabilité civile et de sécurité publique.

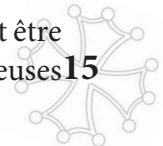
En vertu de l'article R622-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime, les propriétaires d'animaux en divagation s'exposent à une contravention de 35 € pouvant aller selon le cas jusqu'à 150€. Mais les risques pour les propriétaires négligents ne s'arrêtent pas là. En effet, l'article 1243 du Code Civil précise que le propriétaire ou le gardien d'un animal est responsable des dommages causés à un tiers, que l'animal ce soit échappé ou égaré.

Lorsque l'animal en divagation est capturé pour être conduit dans une fourrière, en plus des amendes, les propriétaires doivent s'acquitter des frais de fourrière et d'identification de leur animal, si ce dernier n'est pas enregistré au fichier d'Identification des Carnivores Domestiques.

Il est important de rappeler que l'identification par puce électronique ou par tatouage des chiens et des chats est une obligation en France (article L212-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime). C'est le seul moyen d'être officiellement reconnu comme le détenteur et cela permet de retrouver plus facilement les propriétaires des animaux égarés.

L'absence d'identification d'un animal domestique est une infraction réprimée par une contravention de 4ème classe soit 135€ (article R215-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Afin de prévenir la divagation, la sensibilisation des propriétaires reste un enjeu majeur. Les maîtres doivent être conscients de leurs obligations pour éviter non seulement des amendes, mais surtout des situations dangereuses pour leurs animaux et pour la communauté.



Les nouvelles de l'école

Très chers lecteurs, l'année s'est terminée dans la joie et la magie de Noël pour nos écoliers.

Les festivités ont débuté par la jolie fête d'Halloween organisée magistralement par le Foyer Laïque. Le village était décoré pour l'occasion avec des fontaines recouvertes d'animaux très repoussants enchevêtrés de toiles d'araignées. Les enfants venus très nombreux ont traversé le village du Baptiste à la rue de l'hôpital en martelant les portes et scandant « Des bonbons ou un sort! ». Une belle récolte de friandises a été possible grâce à la générosité des villageois. Félicitations à tous les parents qui ont participé en costumes très originaux. Un vrai spectacle, un vrai succès!.



Et nous avons terminé l'année, le dernier jour d'école par un joli spectacle de Noël à la bibliothèque. Bien entendu, comme de coutume, le Père Noël était présent pour remettre à chacun un joli livre (achat financé par le Foyer Laïque). Ce moment de partage très attendu s'est clôturé par un goûter gourmand offert par la Municipalité ainsi que le spectacle.



Durant les vacances d'automne, les travaux de l'école se sont achevés par la pose du sol anti-bruit et des plinthes. Le dernier déménagement a été effectué grâce aux agents des services techniques et aux élus volontaires pour que tout soit prêt pour la reprise des classes. L'inauguration officielle a eu lieu le 8 janvier 2025 en présence des représentants de la Préfecture, de la Municipalité et des Venasquais.

Pour en terminer avec les travaux, un dernier réaménagement urgent a été fait pour le plus grand bonheur des enfants. Les marelles et jeux tracés sur le sol de la cour ont été repeints. La municipalité a aussi renouvelé les petites tables et bancs de la cour.



Le projet citoyen/ écocitoyen



Pour la cérémonie du 11 novembre, les élèves se sont beaucoup investis. Ils ont écouté discours et chants mais leur participation est allée bien au-delà car ils ont réalisé et installé pour l'occasion une oeuvre collective : la Semeuse de Paix. Aujourd'hui, elle trône fièrement sur un des murs du hall d'entrée de la mairie.



En cette fin d'année 2024, ils ont participé à l'opération « Un dessin pour les Sentinelles ». Lors d'une séquence d'enseignement moral et civique, les élèves volontaires ont réalisé un dessin accompagné d'un message pour les militaires de l'unité Sentinelle PACA. Ce travail a été remis par l'intermédiaire de l'état-major de zone de Défense sud à cette unité qui dès réception répondra à ces messages.

Le travail collectif mené depuis trois ans sur l'élaboration de la Charte du Vivre ensemble s'est concrétisé par sa pose dans un joli écrin sous le préau. Ainsi, il reste le document référent pour un petit rappel à la règle en cas de besoin.

Projet inter-générationnel

Le 28 novembre, tous les élèves se sont déplacés à la résidence du Quinsan pour une rencontre riche d'émotions et d'échanges. Pour les plus petits de maternelle des jeux de motricité fine ont été proposés avec l'aide des plus anciens.

Quant aux plus grands, les jeux de société étaient au rendez-vous (Triomino, Uno...) avec un apprentissage très sérieux du Nain jaune par les résidents.

Projet provençal

Rappelons que nous sommes un centre de langue renforcée et notre travail se poursuit. Le décloisonnement en langue vivante provençale pour les trois classes a lieu tous les vendredis après-midi avec une poursuite en science naturelle sur les insectes et J.H Fabre pour les cycles II et III. Prochainement un prolongement ciblera les notions « Apprendre à se présenter » et « Exprimer ses émotions ». Un ebook résumera ces apprentissages et sera diffusé aux parents.

Projet santé

Dans le cadre d'un dépistage dentaire, une infirmière est venue le 16 décembre visiter la bouche de nos écoliers. Un volet « Education à la sexualité » a concerné les cycles III.

Le fil rouge :

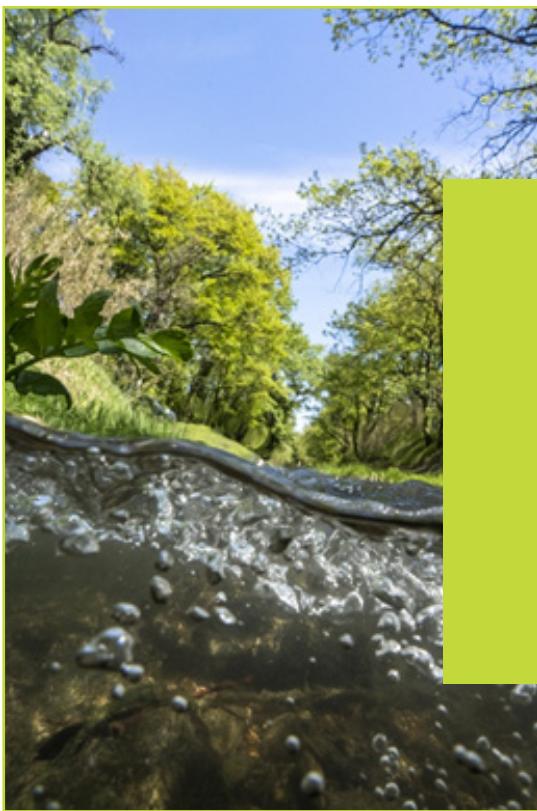
- . Inauguration des travaux de l'école le 8 janvier 2025.
- . Intervention au second trimestre du garde-champêtre pour l'éducation à la sécurité routière
- . Avec le partenariat du PNR, découverte de la vie et des métiers d'autrefois à Venasque

A très vite pour d'autres nouvelles....

Rétrospective des animations à la bibliothèque

En septembre : Exposition « Le Vaucluse une terre d'eau »

Organisée par le Service Agriculture, Eau et Environnement du département de Vaucluse



Cette exposition sous forme de totems a permis de découvrir des richesses aquatiques insoupçonnées en Vaucluse.

Les élèves de l'école de Venasque ont passés un après-midi studieux mais ludique, avec un quizz sur l'exposition et un petit cadeau à la clef. Un atelier leur a été proposé par Catherine et le service de l'agriculture.

Bravo !!! Le code final était bien 1643.

En octobre : Atelier d'Halloween

Toujours un très grand succès.

Un après-midi très chargé avec lecture d'un poème sur une drôle de sorcière, des activités manuelles et fabrication d'une potion magique avec des ingrédients à faire peur (jus de poubelle, insectes en poudre, sang de dragon...)



En novembre : les soirées jeux vidéo

Toujours un moment très attendu par nos joueurs de tout âge.

En décembre : les ateliers créatifs de Noël

Une boule pleine de paillettes, un père noël à assembler et une botte à coudre, les enfants ont adoré

En janvier et février :



Prochaines animations

Elles seront toutes annoncées sur panneau Pocket, le site de la mairie, la news letter et sur tous les panneaux d'affichage.

Soyez attentifs !

Nos nouveautés

Quelques nouveaux livres seront à découvrir :

Café Engel - tome 2 les années fatidiques - Anne Jacobs

Café Engel - tome 3 Le temps de l'espoir - Anne Jacobs

Méfie-toi - Harlan Coben

Madeleine avant l'aube - Sandrine Collette

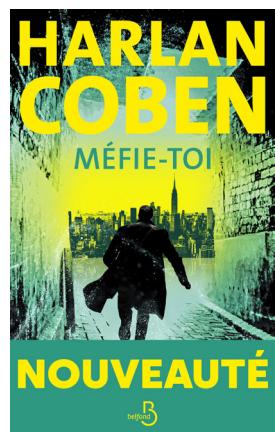
Et un jour... Madeline - Peggy L.S

Un sari vert et bleu - Nicolas Deleau

Là où le soleil rencontre l'océan - Mary-Ann P. Mikael

Aliénor fille de Merlin tome 1 - Fille de Merlin partie 1 - Séverine Gauthier

Aliénor fille de Merlin tome 2 - Fille de Merlin partie 2 - Séverine Gauthier



Du côté de la poste, les tarifs changent le timbre vert passe à 1.39€ et le timbre pour les courriers internationaux à 2.10€ pour une lettre de 20 grammes.



1.39€



2.10€

L'ABC de la biodiversité:

Bilan 2024 - perspectives 2025

La biodiversité, c'est l'ensemble du vivant et de son fonctionnement, humains inclus. Nos sociétés bénéficient depuis toujours des services qu'elle rend.

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Mont-Ventoux a lancé fin 2023 sa deuxième opération d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Venasque y participe avec 7 autres communes proches, couvrant un territoire de plus de 180 km² avec une population de plus de 13 000 habitants.

Couvrant la période « 2024 à mi-2026 », les objectifs de l'ABC sont ambitieux :

- améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire des 8 communes,
- mobiliser les citoyens et sensibiliser tous les publics à l'importance de nos faune et flore locales
- renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

L'ABC consiste d'abord à recueillir des informations sur la faune et la flore locales. Ainsi, en documentant la diversité des espèces présentes sur notre territoire, **l'environnement naturel pourra être mieux compris, donc mieux protégé.**

Plusieurs organismes professionnels ont contribué aux résultats de 2024 : le PNR du Mont-Ventoux, le Groupe Chiroptères (chauves-souris) de Provence, le Conservatoire des Espaces Naturels de PACA, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de PACA et le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles.

Ils ont fourni les observations et inventaires professionnels (90 % du total). Les participants, habitants des 8 communes, ont effectué les observations dites participatives qui représentent environ 10 % du total.

L'ABC a lancé une recherche particulière sur les 4 sujets suivants :



Que s'est-il passé en 2024 ?

Au cours des 2 réunions du GDT1 (Groupe De Travail regroupant Le Beaucet, Saint-Didier et Venasque) début 2024, 5 actions prioritaires pour 2024 ont été choisies :

- Identification des arbres (sur les ripisylves : végétation des berges d'un cours d'eau),
- Recherche et étude des zones humides,
- Fabrication et installation de nichoirs, gîtes, abris,
- Recensement de la flore et de la faune aux Jardins du Barbara,
- Sortie botanique (et lien avec l'usage des plantes).

Pour chacune de ces actions, divers événements naturalistes ont été organisés toute l'année 2024 : 24 h de la Biodiversité, nuit de la chouette, sortie ripisylves (rives du Rieu), utilisation des végétaux, exposition Bio'diVentoux en novembre, ...

Une page Facebook (ABC du parc du Mont Ventoux) et un groupe WhatsApp (GDT ABC LBStDV) ont été créés pour faciliter la communication. Ils permettent d'échanger des informations, partager les découvertes et les dates des animations, partager les photos des espèces croisées, organiser des sorties, ...

Chaque habitant de Venasque peut en faire partie. Consultez-les et **inscrivez-vous !** Quel que soit votre niveau de connaissances, vous pouvez participer aux sorties et contribuer en transmettant une observation effectuée dans votre jardin ou en marchant sur le territoire.

Au niveau de Venasque, le total des observations « faune » a augmenté de 23 % en 2024 (de 492 à 605). La flore est déjà très bien documentée sur notre territoire et le nombre d'observations n'a augmenté que de 2 % en 2024 (de 843 à 860).

Cent treize espèces d'oiseaux déjà recensées avant 2024 à Venasque, 5 nouvelles en 2024 dont :



Cinq espèces de chiroptères observées avant 2024, observation de 10 nouvelles dont celle de la photo de gauche et deux nouvelles espèces de coléoptères dont les deux des photos de droite.

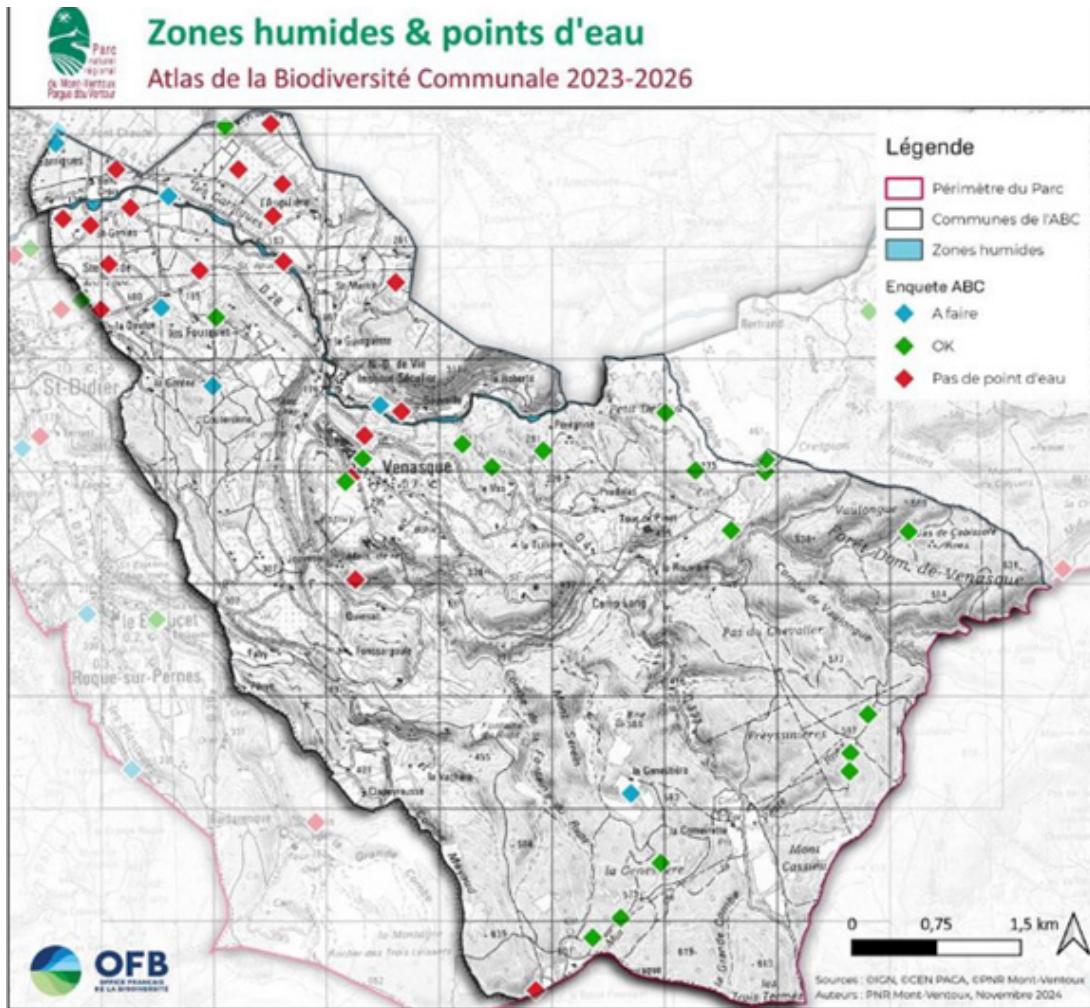
Quatre-vingts espèces de lépidoptères recensées avant 2024; quatre de plus en 2024 dont ce superbe "grand paon de nuit" à droite sur la photo.



Que va-t-il se passer en 2025 ?

En 2025, les observations vont se poursuivre. Les organismes professionnels vont continuer à remplir leur mission de recensement. Les habitants sont invités à renforcer leur participation et contribuer à l'enrichissement des connaissances sur le patrimoine de biodiversité du territoire de Venasque.

Les 4 avis de recherche ci-dessus continuent à être actifs, notamment pour le recensement des mares et points d'eau identifiés sur la carte suivante avec 20 points enregistrés, 5 encore à contrôler et 18 points sans eau :

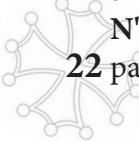


Si vous en connaissez d'autres, contactez la personne chargée du projet ABC (ci-dessous)
Pour être informé, utilisez les moyens mis à notre disposition :

Liste de diffusion des informations par mail	Mail à noemie.lassauge@parcduventoux.fr
Groupe Facebook de l'ABC : Atlas de la biodiversité du Parc du Mont-Ventoux	https://www.facebook.com/groups/1552310632195232
Newsletter du Parc	https://www.parcduventoux.fr/newsletter-signup/
Site internet de la mairie	https://www.venasque.fr/accueil.html

Et, même si vous n'y connaissez rien, votre participation reste la bienvenue : utilisez Mail, Facebook, WhatsApp pour demander de l'aide à l'identification (photo obligatoire ou chant pour les oiseaux)

N'hésitez pas à contacter la chargée du projet ABC, par messagerie à noemie.lassauge@parcduventoux.fr, ou



La Nesque propre

Le Lycée Les Chênes de Carpentras à la découverte du Rieu à Venasque



Le 3 octobre dernier, les élèves de la classe de 1ère STAV (Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant) du lycée Les Chênes de Carpentras, ont eu la chance de rencontrer M. Saussac et M. Dunand, membres de l'association La Nesque Propre, aux bords du Rieu à Venasque. Cette sortie, en lien avec leur stage territoire, a permis aux élèves de découvrir la ripisylve, un écosystème particulier constitué de la végétation qui borde les cours d'eau.

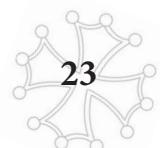
Les intervenants ont expliqué l'importance de la végétation rivulaire dans la préservation des berges, la filtration de l'eau et la protection de la biodiversité aquatique. Les élèves ont aussi pu observer divers arbres et plantes typiques des milieux humides, tout en étudiant leur rôle essentiel dans la régulation du débit et la prévention de l'érosion.

L'une des étapes marquantes de la visite fut la découverte d'un moulin ancien (Saint-Babylas) situé aux bords du Rieu. Ce moulin, autrefois utilisé pour moudre le grain grâce à l'énergie hydraulique du ruisseau, illustre l'usage historique de l'eau dans la vie quotidienne.

Enfin les élèves ont découvert la station de captage qui alimente en eau potable la commune de Venasque. M. Saussac a expliqué le processus de captage et de traitement de l'eau, soulignant l'importance de maintenir des milieux naturels sains pour garantir une eau de qualité.

Cet après-midi a été un moment enrichissant pour les élèves, leur offrant une vision concrète des enjeux environnementaux et des solutions locales pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau."

Nathalie Albert
Enseignante
Lycée Les Chênes à Carpentras



Un fantôme sous les étoiles ! Le Grand duc d'Europe

Samedi 30 novembre 2024, dans le cadre des sorties découvertes des « Espaces naturels sensibles du Vaucluse » en partenariat avec le Conseil départemental, randonnée de 14h00 jusqu'à la nuit à l'affût du Grand Duc, à Venasque, avec Dimitri Marguerat, guide naturaliste, et 14 participants.

De 14h00 à 16h30, nous avons cheminé sur les sentiers face à Venasque, ce qui a donné l'occasion de discuter avec Dimitri du cadre général dans lequel vit le Grand Duc. On parle des renards, de leur éthologie (dont le transport, par voies intestinales, de graines de micocouliers...), des pics épeiches et des castors (deux espèces « clés de voute ») et des différents oiseaux entendus. On peut aussi observer les traces laissées par le Grand Duc, sous forme des petits os de proies, restes non digérés de sa pelote de réjection.



Arrivés sur le site d'observation, nous sommes à 400 m de la falaise. Dans les jours précédents ce samedi, Dimitri a pu observer, par deux fois, le roi des rapaces nocturnes. Mais une fois, il est revenu bredouille. Rien n'est gagné d'avance, même si les conditions météo et de visibilité nous sont favorables. Mais il est venu, le mâle d'abord, et chacun a pu l'observer avec la longue-vue de Dimitri, puis, divine surprise, la femelle s'est posée à quelques dizaines de mètres du mâle. Nous avons pu profiter des « Bou-bou », dialogue magique entre les deux amoureux. Enfin, autre surprise, le mâle s'est envolé, pour se rapprocher à 200 m de notre site. Après recalage de la longue-vue sur ce nouvel objectif, l'observation est devenue un peu moins acrobatique.

Enfin, à la bibliothèque de Venasque, et après une courte présentation de la Nesque Propre par Jean-Pierre Saussac, nous avons pu savourer une séance de diapos, largement commentée par Dimitri sur le mode de vie, les territoires, l'alimentation et la reproduction du plus grand des rapaces nocturnes, à la fois magnifique et super prédateur. Présentation complétée par l'exposition de quelques squelettes, plumes, serres et os de crâne de différentes espèces de rapaces.



La collection de photos se termine par deux photos de juvéniles aimablement fournies par Dimitri. Pour voir des oisillons comme cela, il faudra attendre le printemps, et40 ans de savoir-faire.

Alain Lebret

Marie-Françoise et Charles Prévost

La musique adoucit les moeurs

Ils nous font vibrer au son du jazz depuis maintenant quatre ans.

Marie-Françoise et Charles sont à l'initiative de ce superbe festival de Venasque qui attire de nombreux spectateurs.

Concerts de grande qualité, nous avons pu écouter Michel Prats trio avec Leonard Blair, The Yellbows quartet avec Mathieu Maigre, Eric Luter avec Jazz A4, Darius Brubeck (président d'honneur du festival) dernièrement Gilda Solve quartet et la légendaire Rhoda Scott lady Quartet sans oublier les 10 concerts déjà offerts notamment Belleville Swing quartet avec Christian Chiron, Guy Martichon quartet deux venasquais pour ne citer qu'eux.

Après une carrière de formatrice pour adultes et la création d'une école des ventes puis des managers reposant sur des pédagogies innovantes basées sur l'apprenant plutôt que sur le savoir, Marie-Françoise, originaire du Nord, s'installe à Venasque en 2015 avec le besoin de contribuer et de participer à la vie locale, ce qui est parfaitement réussi.

Charles, originaire de Picardie, a toujours baigné dans la musique, sa mère étant professeure de piano, instrument qu'il a pratiqué durant plusieurs années.

A l'âge de 16/ 17 ans, il s'est intéressé au jazz et a créé son premier orchestre en se mettant à la percussion. Pendant dix ans, il mène en parallèle son métier de commercial et sa passion en tant que musicien semi-professionnel et se spécialise en jouant du Washboard (planche à laver) : instrument qui remplace la batterie, apparu à la Nouvelle Orléans pendant la période de l'esclavage.

En 77, il crée un jazz club sur Amiens et organise un premier grand concert avec Rhoda Scott. En 94 il a l'opportunité d'être musicien à Disneyland Paris et devient musicien à temps complet jusqu'à aujourd'hui. Il est aussi programmeur de différentes salles parisiennes et d'un festival sous l'égide du Conseil départemental de la Somme. Il partage la scène avec de nombreux musiciens, ce qui lui permet d'avoir un carnet d'adresses fourni, pour notre plus grand plaisir.

Bien que précurseurs, Marie-Françoise et Charles, animés par le plaisir d'offrir des prestations de choix et sans contrepartie n'auraient pas pu créer ce festival seuls. Ils ont été rejoints très vite par un bon nombre de bénévoles parmi lesquels Philippe Pasdelou (trésorier), Françoise Serin (secrétaire), Gilles Peyrol, Annie Lefevre, Nathalie Ohse, Daniel et Berthilde Schelstraete, tous membres du CA, et bien d'autres sans qui ce festival n'aurait pu voir le jour ...

Face à l'investissement humain et financier important, ils ont su aussi mobiliser des partenaires financiers (sponsoriat, mécénat, subventions) pour rémunérer les artistes.

C'est une grande chance pour Venasque d'avoir des associations aussi dynamiques qui font vivre le village tout l'été. Cela représente beaucoup d'investissement, de temps et d'énergie avec l'angoisse d'une météo capricieuse car nous ne pouvons compter pour le moment sur la salle polyvalente.

En cas d'intempérie pas d'autre solution que l'annulation après des mois de travail.

Merci à Marie-Françoise et Charles d'avoir eu cette belle initiative de créer un festival de jazz à Venasque !



Hommage à Jacqui BIBAL

C'est avec une profonde tristesse que les Venasquais(e)s ont dit au revoir à Jacqui Bibal, soudainement décédé le 24/01/25 à l'âge de 79ans.

Jacqui, et son épouse Danielle, ont fait partie de l'âme de Venasque pendant 32 ans en tenant la boulangerie du village. Enfant du village, il avait repris en 1966 la boulangerie à l'âge de 21ans.

Boulanger à l'ancienne, Jacqui était un travailleur rigoureux et perfectionniste. Il a consacré une grande partie de sa vie à pétrir le pain dans la chaleur nocturne de son fournil pour les habitants de Venasque, qu'il livrait jusque dans les campagnes, et ce jusqu'à sa retraite en 1998.

Investi pour son village par delà son métier, il a fait parti durant des années du comité communaux feux de forêts (CCFF) contribuant à protéger la forêt communale de Venasque et son environnement.



Passionné de chasse et amoureux de la Provence, il prenait plaisir à cultiver son potager, à s'occuper des oliviers et aimait partager ses souvenirs dans un patois que peu d'entre nous maîtrisent aujourd'hui.

Ceux qui ont eu la chance de le connaître se souviendront de lui comme d'un homme blagueur, dévoué et généreux, au caractère entier, laissant derrière lui un grand vide.

Tu vas nous manquer Jacqui

Marie Eve, ta nièce

Ils nous ont quitté en 2024

Emmanuel, François, Charles FIZZAROTTI, 19 janvier

Jacques, Roger, François, Henri BRÈS, 10 février

Henri, Pierre CANEVAROLO, 25 février

Jean, Joseph, Bernard GRAVEL, 05 mars

Jeannine, Maryse RAOUX épouse CHAIX, 01 avril

Alice, Marie, Germaine REBATTU, 08 avril

Michelle, Andrée MONNIER, 19 avril

Joséphine Paula BERGER épouse ILLY, 16 avril

Jacques, Emile, André, Bernard, Marie LABARRIÈRE, 30 mai

Hervé, Ludovic DROUIN, 30 juin

Marguerite, Aline FHAL, 14 juillet

Shiori NAKANIWA, 25 juillet

Cosme Lucien QUETGLAS, 08 septembre

Colette, Gabrielle, Marguerite, Marie FALQUE, 22 septembre

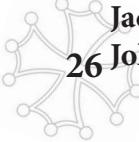
José RIVERA, 19 octobre

Geneviève, Marie, Madeleine GALLET, 23 octobre

Claude, Marguerite, Suzanne ROGIER, 02 novembre

Jacqueline, Marie, Ginette DIEUDONNÉ, 18 novembre

Johnny, Georges HELG, 16 décembre



Le Club de Tennis de Venasque entame une nouvelle saison sous le signe du renouveau !



Cette année, un nouveau bureau a été élu ainsi qu'un nouveau professeur, porteur d'idées fraîches et d'une grande motivation pour dynamiser la vie sportive de notre village .

Ecole de tennis

Voici le planning actuel des cours :

Mardi de 17h à 18h : séance réservée aux tout-petits (3/5ans), parfaite pour initier les plus jeunes au plaisir du tennis.

Jeudi de 17h à 20h : une plage horaire variée qui comprend des cours pour les enfants plus grands de 17h à 18h30, ainsi qu'un cours dédié aux dames de 18h30 à 20h.

Rappel :

► Les trois premiers cours sont gratuits pour tous les nouveaux inscrits, jeunes et adultes.

Le Club peut prêter des raquettes aux enfants.

D'autres plages horaires sont envisageables, si nécessaire !

Tennis pour l'Ecole Communale

Les initiations gratuites destinées aux enfants de l'école de Venasque devraient reprendre dès le mois de Janvier, le club et la directrice font le nécessaire pour que ce projet aboutisse rapidement .Les cours sont dispensés de septembre à fin juin (hors vacances scolaires).

Nouvelles inscriptions possibles toute l'année

Renseignements sur tennisclubvenasque@gmail.com

22 Mars 2025 Journée Tennis Féminin

Compétition organisée dans le cadre du CIRCUIT DES TMC DU COMITE 84, réservée aux joueuses de plus de 16 ans, peu ou pas classées.

Inscription sur l'application ten'up ou par SMS au 0646851967

JUIN

La Fête du Tennis : tennis pour tous, grands et petits, licenciés ou non, pétanque, ping-pong, basket ... (+ d'infos par mail et sur le site du club fin mai)

TOURNOI AMICAL DE DOUBLES-MIXTES

28ème édition !

Les deux premières semaines d'août

Ouvert à tous : membres du club, vacanciers, joueurs des villages voisins, ...

(+ d'infos sur le site du club courant juillet)

Le tennis pour les vacanciers :

1 heure : 10 €/ Weekend 30€/ Semaine 50€



CLUB DE TENNIS DE VENASQUE

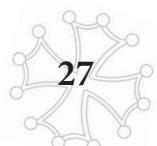
Le TC Venasque participe à nouveau au Circuit TMC du Comité 84 le samedi 22 mars 2025

Inscriptions sur ten'up ou par SMS au 06.11.45.16.26

Circuit TMC Dames du 84

TMC féminin homologué NC à 30/4 Ouvert aux joueuses nées en 2009 et avant

Format 6
3 matches/journée participation : 25 €



Nouvelle dynamique au Foyer Laïque



Inquiets quant à l'avenir du Foyer laïque avant la reprise scolaire, Elodie Barbaste, seule membre rescapée du précédent bureau de l'association, et les représentants de la municipalité, furent agréablement surpris par la mobilisation des parents d'élèves peu après la rentrée.

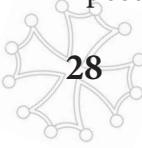
En effet, bon nombre de parents d'enfants scolarisés au sein de l'école de Venasque se rendirent à la première réunion du Foyer Laïque afin de témoigner leur désir de prendre part aux événements et aux activités organisés par l'association. De cette fructueuse assemblée générale naquit le nouveau bureau de l'association désormais constitué d'un nouveau président, Guillaume DUMONT, d'un nouveau secrétaire, Fabien GENSANE, et de l'indéfectible Elodie BARBASTE au rôle de trésorière.

Fort de cette nouvelle dynamique, le foyer laïque et ses bénévoles se mirent au travail dans le but de proposer aux enfants du village, un Halloween des plus festifs. Force est de constater que l'évènement fut une réussite. Une animation musicale et des ateliers créatifs furent proposés au sein et aux abords de la salle voûtée prêtée à titre gracieux par la mairie pour l'occasion. La piétonisation du centre du village par la municipalité, permit aux grands et aux moins grands de partir en quête de friandises en arpantant les ruelles du village décorées par les bénévoles de l'association. Si la quête fut bonne, et elle le fut, c'est bel et bien grâce aux habitants et commerçants du village qui jouèrent le jeu de l'offrande tant attendue par nos chères petites têtes déguisées.

Vivement l'année prochaine pour que l'on remette ça !

Malgré une météo peu clémence, le Foyer laïque et ses bénévoles furent heureux de se retrouver au marché de Noël afin de partager de bons moments et de prendre part aux festivités de fin d'année. En dehors d'une multitude de mets faits maison et de diverses boissons susceptibles de ravir les petits comme les grands, le Foyer laïque a organisé et mis en oeuvre plusieurs activités à destination des plus jeunes. C'est ainsi que ces derniers ont pu cheminer dans les ruelles du village à dos de poney, décorer leurs sablés de Noël, être maquillés à l'effigie de personnages de circonstance ou encore prendre des photos avec le Père Noël venu spécialement sur la commune de Venasque pour les réjouissances.

Les membres du Foyer laïque remercient chaleureusement les bénévoles mobilisés avant, pendant et après la tenue de cet évènement ainsi que la mairie pour la mise à disposition de divers matériels et facilités. Ils remercient également les entreprises donatrices ayant permis de constituer des lots proposés lors de la tombola.



Le Comité des fêtes

Chers membres, chers amis.

Notre assemblée générale a eu lieu le 10 janvier et nous a permis de faire le point sur l'année 2024 avec l'équipe du Comité que je remercie pour son soutien et sa présence!

Les comptes 2024 sont à l'équilibre et nous avons pu échanger sur les projets de l'été 2025.

Nous vous proposerons à nouveau Cinevenasque, place du baptistère durant le premier week end du mois d'août avec possibilité de restauration sur place.

trois apéritifs musicaux seront programmés en juillet et août place de la Fontaine.

Notre traditionnelle Fête Votive aura lieu les vendredi 15 et Samedi 16 août, concerts live, DJ, concours de boules et de belote vous seront proposés, sans oublier nos amis les forains.

A noter dans vos agendas, le dîner champêtre se déroulera le vendredi soir avec une soupe au pistou géante!

En attendant de vous retrouver lors de nos événements, n'hésitez pas à suivre notre instagram afin de connaître les différentes programmations:

[comite_des_fetes_de_venasque](#)

Je tenais à écrire une tendre pensée pour Jacqui Bibal qui nous a quitté un matin de janvier et apporter mon soutien à sa famille:

"L'odeur de tes croissants, ta gouaille et ta gentillesse ont bercé mon enfance, tu vas nous manquer, Adesias Jacqui."

Je vous souhaite un très beau printemps et vous donne rendez-vous cet été!

La gymnastique volontaire



Le premier trimestre s'est achevé en beauté avec une superbe randonnée autour de la Roque, orchestrée par Patrick, Philippe et Daniel (un grand merci à eux !). Ce moment convivial a rassemblé de nombreuses participantes et participants dans une ambiance des plus agréables.

Après l'effort, un pique-nique ensoleillé sur la place du village a permis à toutes et tous de prolonger ce moment de partage.

Nous nous retrouverons avec plaisir pour la reprise des cours le mardi 7 janvier.

Si vous souhaitez nous rejoindre :

[06 75 30 25 54 ou gylaroque@gmail.com](mailto:0675302554ougylaroque@gmail.com)

Swing'in Venasque 2025 plein d'étoiles !

Un page se tourne. Après une édition 2024 mémorable du festival Swing'in Venasque, nous nous tournons déjà vers l'avenir ! 2025 s'annonce prometteur, avec des projets audacieux pour faire rayonner le festival autour d'une programmation jazz éclectique et envoûtante. Grâce à l'engagement des artistes, des bénévoles et de notre public fidèle, Venasque va encore vibrer au rythme du swing dans une ambiance chaleureuse et festive.

Objectif 2025 : Faire vibrer encore plus fort

Fort de ce succès, l'association La MAM, organisatrice du festival, prépare déjà l'édition 2025. Le défi est grand : dépasser les attentes, surprendre et offrir une expérience inoubliable à tous les festivaliers. Cette année, nous souhaitons vous offrir innovation et excellence tout en restant fidèle à notre esprit convivial et chaleureux. Une expérience encore plus magique et accessible à un large public se prépare !

Une programmation qui étonne et inspire

Pour 2025, nous rêvons d'une programmation qui mêle audace et diversité avec **des artistes de renommée internationale** pour marquer les esprits, **mais aussi avec des talents locaux et émergents**, car Swing'in Venasque est une scène ouverte à la découverte et à la promotion de nouvelles voix du jazz pour célébrer toutes les nuances de cette musique intemporelle.

Les 23 et 24 juillet prochain : un plateau de stars remarquables et surprenantes...

Ce ne sont pas moins de 18 musiciens qui se produiront place du Baptistère, et place de la Planette pour une ambiance de fête « magique ». Cette 4ème édition de Swing'in Venasque sera celle des Etoiles montantes ! Deux Artistes exceptionnels, très différents dans leur répertoire musical seront là pour le plus grand plaisir de tous !!

La première de ces Etoiles à se produire à 21h le mercredi 23 juillet sera **Leila Duclos Quartet**.

La jeune chanteuse, bercée dès l'enfance par la guitare manouche de son papa, a toujours baigné dans l'univers de Django. À 10 ans, son premier enregistrement la décide à étudier le chant et la guitare jusqu'à pouvoir rapidement accompagner son père en tournée.

En 2011, à l'âge de 19 ans, un 1er album nous fait découvrir sa voix douce et grave et sa maîtrise du « scat » dans la lignée d'Ella Fitzgerald.

En 2018, elle se fait remarquer par un grand nom du jazz manouche, le célèbre guitariste Raphael Fays qui l'invite sur la scène de l'Alhambra dans le cadre de son spectacle musical « Paris-Seville ». La jeune artiste est ensuite engagée par une autre figure emblématique du jazz manouche, Ninine Garcia, sur son album « Héritages » aux côtés de Liane Folly, Thomas Dutronc et Sanséverino. Suite à sa participation, elle sort son 2ème album, « Fille du feu » en Mars 2022 en collaboration avec de grands noms du jazz français, Jean-My Truong, Pierre Bertrand, Ninine Garcia, Raphaël Fays, Steeve Laffont et Line Kruse aux arrangements de cuivres et de cordes.

Avec son Quartet "Fille du feu" Leila sera accompagnée de Leandro Aconcha au piano, Jean-Marc Robin à la batterie, Gilles Coquard à la contrebasse. La combinaison des cordes, des guitares, des arrangements et des textes chantés en français (irréprochables et au contenu thématique opportun : amour, sentiment, poésie, colère qui nous touche)

aura vite fait de nous embarquer dans un tourbillon grisant et enivrant. Personnalité solaire à l'énergie communicative, vous serez sous le charme de ce jeune talent du jazz vocal, à découvrir absolument.



La seconde Etoile à se produire le jeudi 24 juillet à 22h est plus que montante car depuis 30ans **le Jacky Terrasson Trio** sillonne les plus grandes scènes internationales !

Présenté dans le New York Times en 1994 comme « l'un des trente artistes susceptibles de changer la culture américaine dans les trente prochaines années », le pianiste Jacky Terrasson honore cette promesse en étant le musicien de jazz français le plus écouté sur les plateformes digitales.

C'est au côté de Betty Carter, Dee Dee Bridgewater, Cassandra Wilson, ou encore Charles Aznavour, Guy Lafitte, Barney Wilen et Ray Brown qu'il débute sa carrière. Né à Berlin en 1965, d'une mère américaine et d'un père français, il remporte en 1993 le prestigieux Prix du Thelonious Monk Institute of Jazz International Piano Competition. Il signe avec le légendaire label Blue Note pour une longue et impressionnante aventure de 25 ans de succès.

Infatigable globe-trotter, il joue régulièrement dans les plus grands festivals en Europe, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud et en Asie. C'est aussi, après 30 ans passé à New-York, son choix de vivre à nouveau en France, le pays qui l'a vu grandir tout en continuant à jouer régulièrement sur le continent américain : un subtil jeu de piste entre partir et revenir dans les deux pays de sa double nationalité.



Toujours avec la même générosité Jacky Terrasson alterne harmonieusement la célérité de son swing et son art mélodique sur une collection de titres enivrants. Son étape à Venasque est une chance pour découvrir ce virtuose joyeux et solaire, ses interprétations pleines de profondeur, sa joie contagieuse de faire de la musique, son goût du partage. Jacky Terrasson sera accompagné de Sylvain Romano à la contrebasse et de Lukmil Perez à la batterie.



Le concert de Jacky Terrasson sera précédé, à 21h d'un **hommage à Nat King Cole** !

C'est NKC Project, un quartet de jazz vauclusien qui rendra un vibrant hommage à Nat King Cole, brillant pianiste-chanteur durant les années 40 et 50 et père spirituel de Diana Krall et de Harry Connick Junior. Ce sera aussi l'occasion de fêter le 60ème anniversaire de sa mort.

Thierry CAMACHO, créateur du NKC Project, est un chanteur Lyrique, Rock et Jazz qui a abordé le jazz en 1988 à l'IMFP de Nîmes, puis de Salon de Provence. Il a donné de nombreux concerts en compagnie de musiciens chevronnés notamment Michel Barrot, Alain Couffignal et Henri Florens. Il sera accompagné de Jean-Claude LORENZINO, guitariste du Big Band de Cavaillon et leader du Bigband de Mazan, de Gérald BATAILLE autodidacte, qui a appris la guitare en écoutant Brassens et les Beatles, et de Serge PUCHOL batteur professionnel, jouant dans plusieurs formations de Jazz, du Trio au Big Band.



Des Etoiles aussi lors des concerts gratuits...

Pour toujours permettre à tous de découvrir la musique de jazz, 50% des concerts SWING'IN VENASQUE 2025 seront gratuits tout en apportant une offre culturelle exceptionnelle.



Les Dixie Froggies ouvriront le festival le 23 juillet à 18h place de la Planette. Ce sont 4 jazzmen émérites du sud de la France réunis pour mettre à l'honneur le jazz originel de La Nouvelle Orléans. Cette musique popularisée en Europe par Louis Armstrong, Sidney Bechet, Claude Luter et bien d'autres, appelée jazz traditionnel ou dixieland, vous plongera dans l'atmosphère enthousiasmante des premières heures du jazz. Les compositions du répertoire, aux mélodies célébrées dans le monde entier, sont devenues, telle une mémoire collective, de véritables standards ayant traversé les générations.

Daniel Beltramo au tuba, Martial Reverdy à la clarinette, Joannes Kotchian au banjo et Eric Serra au trombone interpréteront des morceaux incontournables et immortels tels que « Oh When The Saints », « Petite Fleur », « When You're Smiling », « Charleston », « C'est Si Bon », et bien d'autres encore. Les Dixie Froggies vous feront vivre la ferveur d'une fête à la Nouvelle Orléans.

nables et immortels tels que « Oh When The Saints », « Petite Fleur », « When You're Smiling », « Charleston », « C'est Si Bon », et bien d'autres encore. Les Dixie Froggies vous feront vivre la ferveur d'une fête à la Nouvelle Orléans.

Le 24 juillet à 18h, c'est le trio régional **Triple Dose de Blues** qui occupera la place de la Planette. Ce trio qui réunit 3 musiciens venus d'horizons différents nous délivrera un blues moderne et dynamique reprenant des standards mais aussi des morceaux plus récents. Il est composé de Mitch Bira à la guitare et au chant; de Ludo Perrin à la basse et de Pat Bellanca à la batterie.



Et des infrastructures accueillantes et modernisées

En 2025, nous souhaitons que chaque festivalier, artiste ou bénévole puisse vivre une expérience optimale. Nous avons prévu un nouvel espace confortable, convivial et adapté pour accueillir un public grandissant profitant pleinement de l'événement. C'est la place de la Planette qui accueillera les festivaliers le 23 et le 24 juillet à partir de 18h pour des concerts gratuits tandis que les concerts « prestige » auront toujours lieu place du Baptiste. Avec 5 concerts, 2 foodtrucks, 2 buvettes, le cœur du festival autour de l'église vivra au rythme du swing et de la fête.

Des activités pour tous les âges et tous les goûts

Swing'in Venasque 2025 sera une véritable fête du jazz et de la culture, avec des moments enrichissants pour chacun. Des ateliers interactifs avec les enfants de l'école de Venasque, leur permettront de découvrir les bases

du jazz et de les initier à cette musique. Ces ateliers se concluront avec leur premier concert, Une exposition surprise et des murs d'images sur le festival depuis ses débuts seront présentés dans le centre du village, avec les meilleures clichés des photographes officiels Robert HALE, Philippe CROAYNE et Philippe CANDELA. Une projection des vidéos des concerts des éditions précédentes est prévue entre le 18 et le 25 juillet, salle voutée, place du Baptistère, entre 10h et 12h et 16h et 19h. Enfin, des rencontres avec les artistes réservées aux adhérents seront organisées à la bibliothèque de Venasque : Leila Duclos, le 23 juillet à 17h ; Jacky Terasson, le 24 juillet à 17h.

Une vision accessible à un public élargi

Nous voulons que Swing'in Venasque devienne un événement phare qui rayonne au-delà de notre région, tout en restant fidèle à ses racines. Nous travaillons à rendre le festival plus accessible, que ce soit en termes de localisation, de tarifs ou d'infrastructures, pour qu'un large public puisse rejoindre cette belle aventure musicale. 2025 sera l'année où Swing'in Venasque vibrera encore plus fort, grâce à des idées novatrices, une organisation renforcée et surtout, grâce à vous, nos fidèles soutiens.

Nouvelle année, nouvelle cotisation

À l'aube de cette nouvelle année, la MAM lance un appel à soutenir activement son festival, pour qu'il continue de grandir et d'atteindre de nouveaux sommets. Pour 2025, le montant de la cotisation reste inchangé soit 20€ pour une adhésion individuelle et 35€ pour un couple.

Pour cotiser, plusieurs possibilités: par courrier, en envoyant ou en déposant un chèque à l'ordre de la MAM à l'association 88, Grand rue - 84210 Venasque (formulaire d'adhésion à compléter pour les nouveaux adhérents) ; par internet, sur le site www.la-mam.fr.

Soutenir une passion

Etre membre de l'association la MAM, c'est bien plus qu'un simple geste de solidarité : c'est une véritable contribution à la culture locale et à la pérennité d'un évènement exceptionnel. En devenant membre ou en renouvelant votre cotisation pour 2025, vous apportez une aide précieuse à une équipe qui œuvre toute l'année pour enrichir la scène jazz et promouvoir des évènements de qualité. Chaque cotisation est un pas de plus vers un développement durable de la musique de jazz, un genre intemporel qui continue d'inspirer et de rassembler des générations entières.

Et si vous faites un don à la MAM.... En tant qu'acteur clé de la scène jazz locale, l'association reconnue d'intérêt général, a pour mission de promouvoir la musique de jazz sous toutes ses formes à travers des évènements comme le festival Swing'in Venasque, et d'autres initiatives. En tant que donateur, vous soutenez ses projets et recevrez une attestation vous permettant une déduction fiscale de 66% du montant du don.



Les Amis de Venasque

Pour contacter les Amis de Venasque

Secrétaire : Claudine MARTIN, 2782, route du Beaucet, Mas Le Redon, 84210 Venasque. Tél. 06.28.59.05.75.
martinclaudine936@neuf.fr (Une boîte aux lettres est à la disposition de notre association dans le hall de la mairie. Vous pouvez y déposer votre courrier).

Trésorière : Françoise JAUSSOIN, 52, traverse du Clapier, 84210 Saint-Didier. Tél. 04.90.66.16.77.
lesamisdevenasque84@gmail.com.

Pour acquitter sa cotisation, paiement par chèque de préférence, libellé : "Les Amis de Venasque". Par personne 15 €, par couple 30 €.

Page facebook : <https://www.facebook.com/amisdevenasque.amisdevenasque>:

Belote

Les rencontres ont lieu un vendredi sur deux, à 20 h 30, en la bibliothèque municipale.

Les adhérents qui souhaitent y participer recevront le meilleur accueil aux séances ci-dessous :

- Vendredi 10 janvier (à la mêlée),
- Vendredi 24 janvier (par équipes formées),
- Vendredi 7 février (à la mêlée),
- Vendredi 21 février (par équipes formées),
- Vendredi 7 mars (à la mêlée),
- Vendredi 21 mars (par équipes formées).

Contact : Francis FAVIER - Tél. 04.90.66.07.82

Atelier de loisirs créatifs

Attention : pour quelques mois, la bibliothèque municipale sera le lieu des rencontres de cette activité, les mercredis, de 14 heures à 17 h 30.

Sylviane Garcia, animatrice, propose des après-midi où les participantes pourront exercer leurs talents de créatrice, apprendre à confectionner différents objets pour leur maison ou pour offrir : coussins, sacs, pochettes, sets de table et bien d'autres choses. Elles pourront aussi apprendre des méthodes de couture pour effectuer le boutis, le patchwork, l'appliqué, la broderie aux rubans, le piqué-libre (machine), un peu de cartonnage et la couture "écoresponsable".

Contact : Sylviane GARCIA - Tél. 06.20.75.17.04

Bridge

Les rencontres ont lieu chaque lundi, de 15 heures à 18 h 30, dans la bibliothèque municipale.

Gilles lance un appel pour le recrutement de nouveaux membres. Qu'ils soient joueurs confirmés ou débutants, les futurs candidats seront les bienvenus. Ces derniers bénéficieront de conseils pour leur initiation ou leur perfectionnement.

Contact : Gilles DERRIER - Tél. 04.32.80.99.27

Pétanque

Les séances de boules ont lieu chaque mercredi à 14 heures, place des Tours. Celles et ceux, débutants ou non, souhaitant intégrer le groupe seront accueillis dans une ambiance des plus cordiales.

S'il pleut le mercredi, les rencontres seront reportées au lendemain jeudi, même heure, même lieu.

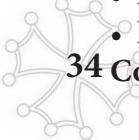
Contact : Daniel ROLLAND - Tél. 04.90.66.04.71

Tarot

Ouvertes à tous, les veillées tarot ont lieu un mercredi sur deux, à 20 h 30, en la bibliothèque municipale, selon le calendrier suivant :

- les mercredis 15 et 29 janvier,
- les mercredis 12 et 26 février,
- les mercredis 12 et 26 mars.

34 Contact : Michel JAUSSOIN - Tél. 04.90.66.16.77



Scrabble et jeux de société

Si vous êtes intéressés par ces jeux, fortifiant des neurones, notez le rendez-vous des rencontres fixé chaque jeudi à 17 heures, dans la bibliothèque municipale.

Contact Mireille ORTHOLAN - Tél. 04.90.66.08.47

A noter sur l'agenda 2025

Nous préparons la sortie en car, titillés par la sempiternelle question: où et quoi cette fois-ci? La durée du déplacement ne devrait pas excéder deux heures aller, deux heures retour, le choix des possibles se réduit chaque année! Tenant compte de cette exigence, une idée géniale a germé pour un lieu: pourquoi pas la grotte Cosquer à Marseille? La date a été fixée au samedi 26 avril.

Et si, à partir de l'année 2025, l'association des Amis de Venasque prenait en main l'organisation d'une grande Fête de la Musique, qui pourrait avoir lieu sur la place des Tours le samedi 21 juin. Un savant assemblage de styles et de rythmes contribuera au plaisir et au goût de tous. La chasse à divers ensembles musicaux est ouverte. Aidez-nous à les trouver. Cet événement sera gratuit.

Les Amis de Venasque à fond dans la mise en valeur des bories locales

Les nombreuses bories de nos proches environs et leurs chemins d'accès sont actuellement l'objet des soins d'une équipe d'adhérents dévoués. Armés de sécateurs, tronçonneuses, scies à main, houes, râteaux, etc... il faut les voir, appliqués à rendre à ces "monuments" leur lustre d'origine, figures emblématiques des activités pastorale et agricole de nos aïeux, et même en deçà. Quand ce premier ouvrage sera achevé, un fascicule les répertoriant sera établi à destination d'un public intéressé de les découvrir au cours d'une randonnée balisée. Pour ce travail de mémoire, que tous ces acteurs méritants en soient vivement remerciés.

Belle exposition d'un jour

C'est dans le cadre des activités de travaux manuels du mercredi que le 18 septembre s'est tenue dans la salle romane de la mairie une exposition de Modèles réduits de Bateaux navigants, radio commandés, et animés par de petites machines à vapeur, réalisés par Alain Moreau. A coté des travaux de couture exposés étaient présentés une trainière à vapeur basque, un drifter à vapeur de la flotte de Fécamp, un petit dundee de Concarneau, un yacht à vapeur du Léman, le navire amiral à vapeur des bateaux à roues du Léman en démonstration de fonctionnement sur table, une élégante barque du Léman avec ses voiles latines. Les documents originaux ayant servi à construire ces modèles étaient exposés sur table. En harmonie avec le thème de l'expo, Victoria Wronecki avait accroché quelques tableaux qui furent bien appréciés des nombreux visiteurs.



Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

Séance du 26 septembre 2024

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 29 Août 2024

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal :

Décision n° 14-2024 : Décision du Maire de confier la prestation du lot 4 pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque à la menuiserie ILLE (Venasque) et d'accepter le montant de la prestation de 22 770.00 € ht soit 27 324.00 € ttc.

Décision n° 15-2024 : Décision du Maire de confier la prestation du lot 7 pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque à l'entreprise TOURANCHE (Avignon) et d'accepter le montant de la prestation de 26 541.30 € ht soit 31 849.56 € ttc,

Décision n° 16-2024 : Décision du Maire d'accepter les termes de l'offre de contrat de coordination sécurité et protection de la santé de l'entreprise Alpes contrôles (Annecy) pour les travaux de création et d'aménagement de la Placette des Tours, d'accepter les montants des honoraires : 1 397.50€ ht soit 1 677.00€ ttc et d'accepter les prestations non-incluses auxquelles la mairie peut faire appel en cas de dépassement de la durée prévisionnelle des travaux pour un montant de 200 € ht/mois.

2. Droits de Préemption urbain

Non reçu à ce jour

3. Modification statutaire et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société publique locale Territoire Vaucluse

Le Conseil municipal **DECIDE D'APPROUVER** les modifications statutaires relatives à la composition du capital social et à l'objet social de la SPL Territoire Vaucluse et autorise le représentant de la collectivité à l'assemblée Générale de SPL Territoire Vaucluse à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires et le doter de tous les pouvoirs à cet effet.

4. État d'assiette et destination des coupes de bois pour l'année 2025

Le Conseil municipal **DECIDE D'ARRÊTER** l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procèdera à la désignation.

5. Rapport triennal (2020-2023) de suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Venasque

Délibération reportée

6. Adhésion au groupement de commandes porté par le syndicat mixte d'énergie du département des Bouches-du-Rhône (smed13) et le syndicat d'énergies vauclusien (sev84) pour l'achat d'énergies et de travaux, fourniture et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Le Conseil municipal **DECIDE D'ADHÉRER** au groupement de commandes précité pour : l'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel, des besoins de travaux, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique, **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes , d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes

pour le compte de la commune de Venasque, d'autoriser Madame la Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

7. Appel de fonds FSL 2024 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal DECIDE DE NE PAS PARTICIPER au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) 2024.

8. Appel de fonds FAJ 2024 du Département de Vaucluse

Le Conseil municipal DECIDE D'ABONDER le Fonds d'Aide aux Jeunes 2024 à la hauteur de 200.00 €.

9. Rapport d'activité 2023 du C.A.U.E, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Le Conseil municipal PREND ACTE, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2023 du CAUE et PRÉCISE que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

10. Retrait de la délibération DE_2024_6_14 du 18/06/2024

Le Conseil municipal DECIDE DE RETIRER la délibération n° DE_2024_6_14 du 18 juin 2024 sollicitant le soutien financier auprès de l'EPCI « la Cove », dans le cadre du fonds de concours patrimoine pour la placette des Tours

11. Demande de fonds de concours Patrimoine auprès de la Cove

Le Conseil municipal DECIDE DE FAIRE appel au fonds de concours patrimoine de la Cove, DE SOLICITER un montant de 40 000.00 € et DE PROPOSER le plan de financement suivant afin d'aménager la ruine située en haut de la Rue Haute en placette des Tours afin de sécuriser les lieux et de prévoir un îlot de verdure intra-muros :

Conseil Départemental Contrat Vaucluse Ambition 2023/2025 : 50 500.79 € (36.00 %)

Fonds de concours Patrimoine Cove : participation financière de 40 000.00 € (28.00 %)

Autofinancement Mairie : participation financière de 51 360.21 € (36.00 %)

Pour un sous-total ht : 141 861.00 €

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Séance du 21 octobre 2024

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

1.Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 17-2024 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant n°1 au contrat de mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque (changement de coordonnateur de conception et de réalisation)

2.Droit de préemption urbain

Non reçu à ce jour

3.Droits de Préemption – Espace Naturel Sensible

Dossier 02/2024 : Le Conseil municipal DECIDE DE RENONCER à l'exercice du droit de préemption sur

l'immeuble en zone ENS sis à Venasque cadastré B 719 et B 830, Saint Siffrein, d'une superficie de 7 817 m².

Dossier 03/2024 : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble en zone ENS sis à Venasque cadastré F 411, F 412, F 447, Bayette, d'une superficie de 4 000 m².

Dossier 04/2024 : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble en zone ENS sis à Venasque cadastré B 653, le village F 1, F 2, F 163 et F 164 Coste Chaude d'une superficie de 17 730 m²

4. Convention de partenariat pour l'implantation de colonnes aériennes sur le domaine public

Dans le cadre de l'optimisation des circuits de collecte des déchets et la mise en adéquation des moyens de collecte aux caractéristiques des communes constituant le territoire, la Cove est amenée à disposer des points d'apport volontaire de collecte des déchets ménagers sur le domaine public.

Le Conseil municipal **DECIDE D'ACCEPTER** les termes de la convention et **D'AUTORISER** l'implantation des colonnes sur le domaine public.

5. Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil municipal **DECIDE DE CREER** un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er mars 2025 et **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2025.

6. Rapport triennal (2020-2023) de suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire de la commune de Venasque

Le Conseil municipal **DECIDE DE PRENDRE ACTE** de la tenue d'un débat au sein du Conseil municipal, **D'APPROUVER** le rapport triennal et **PRECISE** que le rapport sera tenu à la disposition du public à l'accueil de la mairie.

7. Rapport d'activité du service social du personnel 2023

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation du rapport d'activité 2023 du service commun assistant social du personnel et **PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal Séance du 12 décembre 2024

Il est approuvé le procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2024

1. Liste des décisions prises par Madame la Maire depuis la dernière séance du Conseil municipal

Décision n° 18-2024 : Décision du Maire relative à la signature de l'avenant n°2 concernant la maîtrise d'ouvrage pour la modernisation de la boulangerie communale de Venasque

2. Droit de préemption urbain

Dossier 06/2024 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque ,28 chemin des Aires, cadastré F50, F51, F52 et F53 d'une superficie totale de 1 270 m².

Dossier 07/2024 : Le Conseil municipal **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble sis à Venasque, chemin des Aires, cadastré F 1311 (lot1) d'une superficie totale de 538 m²

3. Droits de Préemption – Espace Naturel Sensible

Dossier 05/2024 : Le Conseil municipal **DECIDE DE RENONCER** à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble en zone ENS sis à Venasque cadastré F 58 et F 879 Coste Chaude, d'une superficie de 1 135 m².

4.La protection sociale complémentaire : volet prévoyance

Le Conseil municipal DECIDE D'ADHÉRER à la convention de participation portée par le CDG84 pour le risque « prévoyance » à compter du 1er janvier 2025, de fixer le montant de la participation financière de la Commune de Venasque à 50% du montant de la cotisation par agent et par mois. Ceci concerne les fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune de Venasque, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet ; les agents contractuels (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité qui adhèrent-ront au contrat conclu dans le cadre de la convention de participation du CDG84.

5.Convention « accompagnement social » avec le CDG84

Le Conseil municipal DECIDE D'ADHERER à la convention « d'accompagnement social » pour les agents des collectivités

6.Adoption de la convention de mise à disposition du service voirie de la Cove pour 2025 et 2026

Le Conseil municipal DECIDE D'APPROUVER le projet le projet de convention de mise à disposition du service voirie de la Cove au profit de la commune pour les années 2025 et 2026.

7.Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Vaucluse

Le Conseil municipal DECIDE DE DESIGNER en qualité de référents déontologues des élus le collège mis en place par le CDG84 : Monsieur Philippe PERETTI, magistrat administratif et Madame Josiane HAAS-FLAGANGA, fonctionnaire d'État en retraite ; et PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le Centre de gestion.

8.Adoption de l'avenant à la convention du service numérique commun

Le Conseil municipal DÉCIDE D'APPROUVER les termes de l'avenant (séparation des ressources et de la facturation entre Carpentras et la Cove et les autres adhérents et baisse du coût des communes d'au moins 30% par rapport au volet 1 (prise en charge par la Cove)

9.Mise en place de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale

Le Conseil municipal DECIDE DE METTRE EN PLACE l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale.

10.Demande de désaffection d'un chemin rural

Le propriétaire de la maison cadastrée F 1006, quartier Camp long, souhaiterait que le chemin rural qui longe sa propriété soit déclassé.

Le Conseil municipal DECIDE DE REFUSER la demande de déclassement du chemin rural.

11.Création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B, service administratif à compter du 1er avril 2025

Le Conseil municipal DECIDE DE CREER un emploi permanent à temps complet de catégorie B, service administratif à compter du 1er avril 2025, D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2025 et DE MODIFIER le tableau des effectifs en ce sens.

12. Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action

Le Conseil municipal APPROUVE la motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action.

2025

- 08 mars : Carnaval
Organisé par le Foyer Laïque
- 30 mars : Trail de Venasque
Organisé par le Foyer Laïque
- 12 et 13 avril : Rallye de Venasque
Organisé par l'Écurie Insula
- 20 avril : Oeufs de Pâques
Organisé par le Foyer Laïque
- 25 avril : Concert classique
Organisé par La Sauvegarde de l'Église
- 04 mai : Course de caisses à savon
Organisée par le Foyer Laïque
- 01 juin : Fête de la cerise
Organisée par la Confrérie de la Cerise
- 21 juin : Fête de la musique
Organisée par les Amis de Venasque
- 12 juillet : Apéritif musical
Organisé par le Comité des Fêtes
- 14 juillet : Fête Nationale
Organisée par les Amis de Venasque
- 19 juillet : Apéritif musical
Organisé par le Comité des Fêtes
- 21 juillet : Fête des belges
Organisée par l'Écurie Insula
- 23 et 24 juillet : Festival de jazz
Organisé par la MAM
- 09 août : Apéritif musical
Organisé par le Comité des Fêtes
- 15 et 16 août : Fête votive
Organisée par le Comité des Fêtes
- 17 août : Apéritif de clôture de la fête votive
Organisé par la mairie



Week-ends piéton été 2025

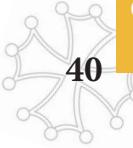
Le marché estival n'a pas été reconduit en 2025 en raison de la très faible fréquentation et du peu d'exposants présents. Des animations ponctuelles seront proposées le vendredi soir (lectures musicale, concerts, lectures de contes, guinguettes ...).

Les week-ends piéton s'étaleront désormais du vendredi soir au dimanche soir, du 30 mai au 31 août aux horaires suivants :

Vendredi	18h00 – 22h30
Samedi	12h00 – 22h30
Dimanche	11h30 – 18h30

Dimanche 20 avril (Pâques)	11h30 – 22h30
Lundi 21 avril (lundi de Pâques)	11h30 – 18h30
Jeudi 8 mai	11h30 – 18h30
Dimanche 25 mai (Fête des mères)	11h30 – 18h30
Jeudi 29 mai (Ascension)	11h30 – 18h30
Dimanche 8 juin (Pentecôte)	11h30 – 18h30
Lundi 9 juin (lundi de Pentecôte)	11h30 – 18h30
Dimanche 15 juin (Fête des pères)	11h30 – 18h30
Lundi 14 juillet (Concert et bal)	11h30 – 01h00
Vendredi 15 août	11h30 – 22h30

Pas de piétonisation le 1er mai (Fête du travail)



En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

**Vous avez 60 ans ou plus, vous êtes isolé, vous percevez l'AAH
Inscrivez-vous sur le registre en Mairie : 03 90 29 72 72**

Enfant et adulte

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je bois beaucoup d'eau et ...

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

Document d'inscription téléchargeable sur www.geispolsheim.fr

En cas de malaise ou de coup de chaleur, j'appelle le 15.

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (Appel gratuit)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute)

INSTITUT NATIONAL DE L'ÉDUCATION POUR LA SANITÉ
INPES

En cas de grand froid



Le grand froid demande au corps de faire des efforts supplémentaires sans que l'on s'en rende compte. Le cœur bat plus vite pour éviter que le corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.

Chaudage

Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation. Je fais vérifier mes appareils de chauffage avant utilisation pour éviter le risque d'intoxication au monoxyde de carbone. N'obstruez pas les bouches d'aération et ne surchauffez pas votre logement : la température idéale est de 19 degrés.



S'habiller et sortir

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température. Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds en portant un bonnet, une écharpe, des gants et je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.



J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid. Je limite au maximum les activités extérieures. Si je reste dans le froid trop longtemps, je risque l'hypothermie et d'avoir des engelures et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé

PLAN CANICULE/GRAND FROID

Les aléas climatiques étant de plus en plus intenses et fréquents dans notre région, une nouvelle campagne d'inscription au registre nominatif du Plan canicule/Grand froid qui s'adresse aux personnes vulnérables résidant à Venasque.

Ce registre est un document obligatoire pour toutes les communes : il est confidentiel et est activé uniquement en cas d'alerte liée à une vague de canicule ou de grand froid ou lors d'événements exceptionnel.

Les personnes inscrites peuvent être contactées pour s'assurer qu'elles sont bien prises en charge.

Le formulaire d'inscription est joint dans ce numéro du libretoun. Une fois complété, vous pouvez le faire parvenir à l'accueil de la mairie.

Panneau Pocket

Une application pour informer des évènements ou nouvelles urgentes



Les habitants et résidents (et toute personne intéressée par Venasque) peuvent accéder aux informations de Venasque sur leur smartphone, ou leur ordinateur s'ils n'ont pas de smartphone.

Il leur suffit d'installer l'application PanneauPocket sur leur smartphone avec Playstore (téléphone Android) ou Applestore (Iphone). Cette application est :

- gratuite et anonyme : bien entendu gratuite, elle permet de consulter de façon anonyme les informations des collectivités adhérentes au service.
- confidentielle : aucune récolte de données personnelles, pas de création de compte, 100% conforme RGPD, l'application est sans publicité
- temps réel : dès que la mairie a créé une page d'information, une notification est envoyée instantanément sur l'écran du téléphone (si l'utilisateur a décidé de recevoir une notification pour Venasque). C'est l'information qui va vers les habitants !
- simple d'usage : tellement simple que 76 % des foyers des petites communes adhérentes sont utilisateurs (juin 2022).

Une suggestion, une demande, une information ? Un élu référent par quartier

Village

Catherine PLANCHOT : catherine.planchot@free.fr

Chemin des Aires-Quartier des Espuy-Impasse des Cerisiers

Cécile LEROY: cecile.leroy.formation114@gmail.com

Alain MOREAU: moreau-al@wanadoo.fr

Route de L'Appié-Quartier la Tuillièr

Jean-Claude CARRON: carron.jc@wanadoo.fr

Quartier Escombeau-Chemin de la Peirièrè-Chemin Payan

Muriel PHAM-TRONG: phamtrongmuriel@gmail.com

Hautes Garrigues- Guinguette-Le Parc-Colombier

Malefiance - Cortasses- Chinardon-Tourne fort-Cornierette

Thierry de CABISOLE: thierry.decabisse@orange.fr

Chemin de Caille Manet- Ranch de la Vallée verte-Catoulas-Route de St Didier-chemin de l'Amoulette

Bruno RUEL : bruno84210@gmail.com

Ascle-Fonsargoule-Jouvenal-La Gonnette-La Nauque-La Lauze Sissau-Caroufra-Route de Saint-Gens

Dominique PLANCHER : jouvenal@orange.fr

Chemin des Entrepreneurs -ZAE-Les Basses Garrigues

Marc ALLORANT : marc.allorant@free.fr

Sylvie BRES : s.bres@orange.fr

Institut Notre-Dame de Vie-La Roberte-Haut Quinsan-Bas Quinsan

Françoise TRIBEAUDOT: f.tribeaudot@gmail.com

Françoise LAPLANE: laplanefrancoise@gmail.com

Bruno CARON DE FROMENTEL:brunodefromentel@laposte.net

INFOS PRATIQUES

INFOS PRATIQUES

MAIRIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

88 Grand Rue
Tel. : 04.90.66.02.93
Fax. : 04.90.66.60.46

Courriel :
mairie@mairievenasque.fr

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h à 12h
www.venasque.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

8 impasse du Couchant
Tel. : 04.90.30.23.69

ÉCOLE PRIMAIRE

81 route de l'Appié
Tel. : 04.90.66.07.94

BAPTISTÈRE

Place du presbytère
Tel. : 04.90.66.62.01
Horaires d'ouverture
du lundi au vendredi
9h30 à 13h et de 14h à 17h
dernières entrées 16h45

PAROISSE

Tel. : 04.90.66.01.32
Tel. : 06.49.74.23.35

OFFICE DE TOURISME DE VENASQUE

61 Grand'Rue
Tel. : 09 67 50 11 66

Horaires d'ouverture

Avril et octobre :

Du mardi au samedi
de 10h30-12h30 et 14h-17h30 (sauf mardi matin)

Mai, juin et septembre :

du mardi au samedi de 10h30-12h30 et
14h-17h30

Juillet et août :

Du mardi au dimanche de 9h30-12h30 et
15h-18h30 (sauf le dimanche après-midi)

Fermeture annuelle :

De novembre à mars

DENTISTE DE GARDE

Numéro unique
Tel. : 04.90.31.43.43

PHARMACIE DE GARDE

Numéro unique
Tel. 3237

INFIRMIÈRES

Soins à domicile
• AULAGNER-DESSE-ROUER Muriel
06.10.62.66.90
BOUCHET Karine et
LABALETTE Antoine
04.90.61.78.76

URGENCES

POMPIERS

Tel. 18 ou 112 d'un portable

GENDARMERIE NATIONALE

Tel. 17 ou 04.90.66.44.44

SAMU

Tel. 15 ou 112 d'un portable

ASSISTANTE MATERNELLE À VENASQUE

DELREUX Marie-Andrée : 04.90.61.68.85
778E. chemin des Garrigues 5 lots les Restanques

• • •

SUEZ EAU ET ASSAINISSEMENT

SERVICE CLIENT : 09.77.40.84.64

URGENCE : 09 77 40 11 36

FRANCE TÉLÉCOM /ORANGE

TEL : 10 13 / 39 00 INTERNET : 10 13.fr

TAXIS DE PROVENCE

Tel. : 04 90 02 21 45
ou 06 45 65 32 29



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN

Accueil : 04.90.67.10.13



PARC NATUREL RÉGIONAL DU MONT VENTOUX

Accueil : 04.90.63.22.74

COLLECTES DES DÉCHETS

COLLECTE QUARTIER DES GARRIGUES

Mercredi : ordures ménagères
Lundi : tri selectif

CAISSE À VÉGÉTAUX

3ème jeudi du mois à la station
d'épuration, route de Carpentras

OUVERTURE DE LA MINI DÉCHETTERIE

Tel : 04.90.34.53.83
les mardis, vendredis, samedis
matin de 8h30 à 12h30

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les mardis matin des semaines paires
Inscription en mairie : 04.90.66.02.93
(3 objets par foyer de maximum 80 kg à

PERMANENCES

DÉPUTÉ DE VAUCLUSE, 3^e circonscription

M. Hervé de Lépinau

herve.delepinau@assemblee-national.fr

- 152 Boulevard Gilloux et Raymond 84200 Carpentras
- Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université, 75355 Paris 07 SP

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

- M. Max Raspail,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
par mail : max.raspail@vaucluse.fr
- Mme Myriam Silem,
sur rendez-vous au 04.90.16.10.87
mail : myriam.silem@vaucluse.fr

ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

sur rendez-vous, en mairie,
tous les 2^e jeudi du mois (sauf août)

Lou Libretoun

Bulletin d'information trimestriel gratuit
numéro 1-2025

Mairie - 88 Grand'Rue 84210 Venasque
Tél : 04.90.66.02.93
Courriel : mairie@mairievenasque.fr

Directrice de publication :
Dominique Plancher

Création et mise en page :
Alexandra Capois Thomas

Impression: Cottet imprimeur

Tirage : 875 exemplaires
Dépôts Archives départementales

